

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 883

3 mai 2011

SOMMAIRE

Aesha S.A.	42348	Derichmond Holding S.A.	42377
Arium SA	42357	Dexia Participation Luxembourg	42368
BMG RM Investments Luxembourg S.à.r.l.	42362	Diarough Sourcing S.A.	42341
Broad Point I S.à r.l.	42368	EMC S.A.	42371
Bylong S.A.	42345	Eurodev International S.A.	42369
CEREP III Finland S.à r.l.	42347	Haab SPF	42357
CEREP III F S.à r.l.	42344	Haab SPF	42369
CEREP III Germany B S.à r.l.	42361	Harbinger Capital Investments S.à r.l. ...	42371
CEREP III Germany S.à r.l.	42361	Hellef fir Rumänesch Leit asbl	42342
CEREP III G S.à r.l.	42357	IDI Emerging Markets SA	42348
CEREP III Investment A S.à r.l.	42370	Immobilière Leamond S.A.	42376
CEREP III Investment B S.à r.l.	42368	Imperial Innovations S.à.r.l.	42345
CEREP III Investment M S.à r.l.	42370	Manco Osead S.A.	42358
CEREP III Investment Q S.à r.l.	42370	Manhattan Securities Holding S.A.	42369
CEREP III Spain S.à r.l.	42381	Méditerranée Properties S.A.	42362
CEREP III Sweden S.à r.l.	42383	MLS Investments S.à r.l.	42378
CEREP III UK S.à r.l.	42384	Pfizer Holdings International Luxembourg (PHIL) Sàrl	42338
CEREP Students S.à r.l.	42384	Pfizer Luxco Holdings Sàrl	42342
CEREP T S.à r.l.	42384	Quinside Holding S.A.	42383
CETP II Co-Investment S.à r.l. SICAR ...	42350	Sunrise Corporation S.A.	42352
Compagnie Financière de la Porte Neuve S.A.	42384	Unicomp S.A.	42381

Pfizer Holdings International Luxembourg (PHIL) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 93.646.

In the year two thousand and ten, on the thirteenth of December.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

“PFIZER LUXCO HOLDINGS S.à r.l.”, organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade Register under number B 98 684

here represented by Linda HARROCH, maître en droit, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 13 December 2010.

“Pfizer Pharmaceuticals B.V.”, a private company with limited liability organized under the laws of the Netherlands, with corporate seat in Rotterdam, the Netherlands, having its address at Rivium Westlaan 142, 2909 LD, Capelle a/d IJssel, The Netherlands, registered at the Trade register under number 24243225

here represented by Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy given on 13 December 2010.

“PHIVCO Jersey (Holdco) Limited”, a limited liability company governed and organized under the laws of Jersey, with registered address at The Esplanade, Ogier House, St Hélier, Jersey, JE4 9WG registered with the registration office under number 103698

here represented by Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy given on 13 December 2010.

The said proxies, signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders of “PFIZER HOLDINGS INTERNATIONAL LUXEMBOURG (PHIL) S.à r.l.”, a limited liability company (société à responsabilité limitée), existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 51 avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B93.646 (the “Company”), incorporated pursuant to a notarial deed dated 15 May 2003, whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated on 16 June 2003 (number 652) (the “Mémorial C”). The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a notarial deed on 9 December 2010, not yet published in the Mémorial C.

The appearing parties representing the whole corporate capital require the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolve to increase the Company’s share capital by an amount of ONE HUNDRED US Dollars (USD 100.-), so as to raise it from its present amount of THREE BILLION TWO HUNDRED AND FIFTYONE MILLION FOUR HUNDRED AND FIFTY-EIGHT THOUSAND US Dollars (USD 3,251,458,000.-) up to THREE BILLION TWO HUNDRED AND FIFTY-ONE MILLION FOUR HUNDRED AND FIFTY-EIGHT THOUSAND AND ONE HUNDRED US Dollars (USD 3,251,458,100.-), by the issue of TWO (2) new class A shares (collectively referred as the “New Shares”), each such New Shares having a par value of fifty US Dollar (USD 50.-) and having the same rights and obligations as set out in the Company’s articles of incorporation, paid up by a contribution in kind consisting into the conversion of several claims held by:

- PFIZER LUXCO HOLDINGS S.à r.l., prenamed, for a global amount of FORTY-THREE MILLION FORTY-THREE THOUSAND EIGHT HUNDRED AND FIVE US DOLLARS AND EIGHTY CENTS (USD 43,043,805.80); and
- Pfizer Pharmaceuticals B.V., prenamed, for a global amount of NINETEEN MILLION EIGHTY-NINE THOUSAND ELEVEN US Dollars AND SEVENTY-SIX CENTS (USD 19,089,011.76) (the “Contribution in Kind”).

The aggregate contribution of SIXTY-TWO MILLION ONE HUNDRED AND THIRTY-TWO THOUSAND EIGHT HUNDRED AND SEVENTEEN US DOLLARS AND FIFTY-SIX CENTS (USD 62,132,817.56) in relation to the New Shares is allocated as follows: (i) ONE HUNDRED US Dollars (USD 100.-) is allocated to the share capital of the Company and (ii) SIXTY-TWO MILLION ONE HUNDRED AND THIRTY-TWO THOUSAND SEVEN HUNDRED AND SEVENTEEN US DOLLARS AND FIFTY-SIX CENTS (USD 62,132,717.56) is allocated to the share premium account of the Company.

Subscription

- PFIZER LUXCO HOLDINGS S.à r.l., prenamed, has declared to subscribe for ONE (1) New Shares, and to pay a total price of FIFTY US Dollars (USD 50.-) together with total issue premium of FORTYTHREE MILLION FORTY-THREE THOUSAND SEVEN HUNDRED AND FIFTY-FIVE US DOLLARS AND EIGHTY CENTS (USD 43,043,755.80), by a contribution in kind consisting in the contribution of a claim; and

- Pfizer Pharmaceuticals B.V., prenamed, has declared to subscribe for ONE (1) New Shares, and to pay a total price of FIFTY US Dollars (USD 50.-) together with total issue premium of NINETEEN MILLION EIGHTY-EIGHT THOUSAND NINE HUNDRED AND SIXTY-ONE US DOLLARS AND SEVENTY-SIX CENTS (USD 19,088,961.76), by a contribution in kind consisting in the contribution of a claim.

Second resolution

The Meeting resolves to amend the first sentence of Section 1 (General) of article 7 of the Articles in order to reflect the above resolutions so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 7. Section 1. General.** The Company’s share capital is set at THREE BILLION TWO HUNDRED AND FIFTY-ONE MILLION FOUR HUNDRED AND FIFTYEIGHT THOUSAND AND ONE HUNDRED US Dollars (USD 3,251,458,100.-) divided into:

- SIXTY-TWO MILLION TWO HUNDRED AND THIRTY-FOUR THOUSAND THREE HUNDRED AND SEVENTY (62,234,370) Class A shares having a par value of fifty US Dollars (USD 50.-);
- NINE HUNDRED AND FIFTY-SIX THOUSAND SEVEN HUNDRED AND NINETY-TWO (956,792) Class B shares having a par value of fifty US Dollars (USD 50.-); and
- ONE MILLION EIGHT HUNDRED AND THIRTY-EIGHT THOUSAND (1,838,000) Class C shares having a par value of fifty US Dollars (USD 50.-) (...).”

Third resolution

The Meeting resolves to amend the shareholders register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorises any manager of the Company to proceed on behalf of the Company, under his/her sole signature, to the registration of the share redemption and the capital reduction referred to in the above resolutions in the shareholders register of the Company and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of doubt, the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

Shareholders	Shares
PFIZER LUXCO HOLDINGS S.à r.l.	43,114,158 Class A parts 956,792 Class B parts
Pfizer Pharmaceuticals B.V.	19,120,212 Class A parts
PHIVCO Jersey (Holdco) Limited	<u>1,838,000 Class C parts</u>
TOTAL	62,234,368 Class A parts 956,792 Class B parts 1,838,000 Class C parts

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to seven thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L’an deux mille dix, le treize décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

“PFIZER LUXCO HOLDINGS S.à r.l.”, une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 51 avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 98 684

ici représentée par Madame Linda HARROCH, maître en droit, ayant son adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d’une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg en date du 13 décembre 2010.

“Pfizer Pharmaceuticals B.V.”, une société privée régie par les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Rotterdam, Pays-Bas, avec son adresse au Rivium Westlaan 142, 2909 LD, Capelle a/d IJssel, Pays-Bas, immatriculé auprès du registre local sous le numéro 24243225,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d’une procuration sous seing privé donnée en date du 13 décembre 2010.

“PHIVCO Jersey (Holdco) Limited”, une société à responsabilité limitée régie par les lois de Jersey, ayant son siège social à The Esplanade, Ogier House, St Hélier, Jersey, JE4 9WG immatriculée auprès du registration office sous le numéro 103698,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 13 décembre 2010.

Les procurations signées ne varient par les mandataires de la partie comparante et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte, pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les associés de “PFIZER HOLDINGS INTERNATIONAL LUXEMBOURG (PHIL) S.à r.l.”, une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 51 avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B93.646, constituée suivant un acte notarié en date du 15 mai 2003, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du 16 juin 2003 (numéro 652) (le «Mémorial C»). Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivante acte notarié en date du 9 décembre 2010, non encore publié au Mémorial C.

Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de CENT US Dollars (USD 100.-), de façon à l'accroître de son montant actuel de TROIS MILLIARDS DEUX CENT CINQUANTE ET UN MILLIONS QUATRE CENT CINQUANTE HUIT MILLE US Dollars (USD 3.251.458.000,-) à TROIS MILLIARDS DEUX CENT CINQUANTE ET UN MILLIONS QUATRE CENT CINQUANTE HUIT MILLE ET CENT US Dollars (USD 3.251.458.100,-) par l'émission de DEUX (2) nouvelles parts sociales de classe A (collectivement désignées comme les «Nouvelles Parts Sociales»), chacune de ces Nouvelles Parts Sociales ayant une valeur nominale de CINQUANTE DOLLARS US (USD 50.-) et ayant les mêmes droits et obligations que ceux déterminés dans les statuts de la Société, payées par un apport en nature consistant dans la conversion de plusieurs créances détenues par:

1. PFIZER LUXCO HOLDINGS S.à r.l., prénommée pour un montant total de QUARANTE TROIS MILLIONS QUARANTE TROIS MILLE HUIT CENT CINQ DOLLARS US ET QUATRE VINGT CENTS (USD 43.043.805,80); et

2. Pfizer Pharmaceuticals B.V. prénommée pour un montant total de DIX NEUF MILLIONS QUATRE VINGT NEUF MILLE ONZE DOLLARS US ET SOIXANTE SEIZE CENTS (USD 19.089.011,76); (l'«Apport en Nature»).

L'apport total de SOIXANTE DEUX MILLIONS CENT TRENTE DEUX MILLE HUIT CENT DIX SEPT DOLLARS US ET CINQUANTE SIX CENTS (USD 62.132.817,56) relativement aux Nouvelles Parts Sociales est alloué comme suit: (i) CENT DOLLARS US (USD 100.-) au capital social de la Société et (ii) SOIXANTE DEUX MILLIONS CENT TRENTE DEUX MILLE SEPT CENT DIX SEPT DOLLARS US ET CINQUANTE SIX CENTS (USD 62.132.717,56) au compte de prime d'émission de la Société.

Souscription

PFIZER LUXCO HOLDINGS S.à r.l., prénommée déclare souscrire UNE (1) Nouvelle Part Sociale et de la payer un montant de CINQUANTE DOLLARS US (USD 50.-) avec une prime d'émission de QUARANTE TROIS MILLIONS QUARANTE TROIS MILLE SEPT CENTS CINQUANTE CINQ DOLLARS US ET QUATRE VINGT CENTS (USD 43.043.755,80) par in apport en nature consistant en l'apport d'une créance détenue contre la Société.

Pfizer Pharmaceuticals B.V. prénommée déclare souscrire UNE (1) Nouvelle Part Sociale et de la payer un montant de CINQUANTE DOLLARS US (USD 50.-) avec une prime d'émission de DIX NEUF MILLIONS QUATRE VINGT HUIT MILLE NEUF CENTS SOIXANTE ET UN DOLLARS US ET SOIXANTE SEIZE CENTS (USD 19.088.961,76) par in apport en nature consistant en l'apport d'une créance détenue contre la Société.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier la première phrase de la Section 1 (Général) de l'article 7 des Statuts de la Société, afin d'y refléter les modifications ci-dessus de sorte à ce qu'il aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 7. Section 1. Général.** Le capital social de la société est fixé à TROIS MILLIARDS DEUX CENTS CINQUANTE ET UN MILLIONS QUATRE CENT CINQUANTE HUIT MILLE ET CENT DOLLARS US (3.251.458.100,00 USD), représenté par:

- SOIXANTE DEUX MILLIONS DEUX CENT TRENTE QUATRE MILLE TROIS CENT SOIXANTE-DIX (62.234.370) parts de Classe A ayant une valeur nominale de CINQUANTE Dollars US (50,- USD) chacune;

- NEUF CENT CINQUANTE SIX MILLE SEPT CENT QUATRE VINGT DOUZE (956.792) parts ordinaires de classe B d'une valeur nominale de CINQUANTE Dollars US (50,- USD) chacune; et

- UN MILLION HUIT CENT TRENTE HUIT MILLE (1.838.000) parts privilégiés de classe C d'une valeur nominale de CINQUANTE Dollars US (50,- USD) chacune.”

Troisième résolution

L'Assemblée décide de conférer pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société de procéder pour le compte de la Société, à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises de classe A conformément aux résolutions ci-dessus, dans le registre des associés de la Société et d'effectuer toutes les formalités y afférentes (y compris le dépôt et la publication de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

Par conséquent, l'Assemblée décide d'acter que l'actionnariat de la Société est le suivant:

Associés	Nombre de parts sociales
PFIZER LUXCO HOLDINGS S.à r.l.	43.114.158 parts sociales de classe A 956.792 parts sociales de classe B
Pfizer Pharmaceuticals B.V.	19.120.212 parts sociales de classe A
PHIVCO Jersey (Holdco) Limited	1.838.000 parts sociales de classe C
TOTAL	62.234.368 parts sociales de classe A 956.792 parts sociales de classe B 1.838.000 parts sociales de classe C

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept mille euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses, nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 15 décembre 2010. Relation: EAC/2010/15839. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011020389/194.

(110024503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2011.

Diarough Sourcing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 104.283.

Extrait de la résolution prise par voie circulaire par le Conseil d'Administration

- Mr. Nishit PARIKH, diamantaire, né le 22 avril 1965 à Navsari, Inde, demeurant au 8, Kastarjelaan, B-2020 ANTWERPEN, est nommé Président du Conseil d'Administration pendant toute la durée de son mandat d'Administrateur de catégorie A, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Certifié sincère et conforme

Suit la traduction en anglais de ce qui précède:

Extract of the resolution taken by circular vote by the Board of Directors

- Mr. Nishit PARIKH, diamond merchant, born on April 22nd, 1965 in Navsari, India, residing at Kastarjelaan 8, B-2020 ANTWERPEN, be appointed as Chairman of the Board of Directors for the whole period of his mandate as Director of category A, until the Annual General Meeting of 2016.

Luxembourg, May 11th 2010.

For true copy

DIAROUGH SOURCING S.A.

Signatures

Director A / Director B

Référence de publication: 2011039653/22.

(110044709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2011.

Hellef fir Rumänesch Leit asbl, Association sans but lucratif.

Siège social: L-9261 Diekirch, 49, rue Victor Muller-Fromes.
R.C.S. Luxembourg F 6.293.

—
DISSOLUTION

Acte de dissolution de l'A.s.b.l. Hellef fir Rumänesch Leit

Numéro d'immatriculation: F 6293

Le 10 février 2011 à l'assemblée Générale, le conseil d'administration a pris la décision de dissoudre l'a.s.b.l. " Hellef fir rumänesch Leit". au 28/02/2011.

Le solde du compte restant: BCEE IBAN LU17 0019 4500 0671 8000 de 78,80 Euro à été versé à la Fondation Autisme Luxembourg, le 28 février 2011.

Diekirch, le 11 mars 2011.

Pour le le Président:

Feltes-Hamus Sylvie

Trésorière

Référence de publication: 2011039407/18.

(110041782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2011.

Pfizer Luxco Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 98.684.

In the year two thousand and ten, on the thirteenth of December.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"C.P. PHARMACEUTICALS INTERNATIONAL C.V.", a limited partnership (commanditaire vennootschap) organized under the laws of the Netherlands, having its registered office in Rotterdam, and registered at the trade register held by the Chamber of Commerce in Rotterdam, the Netherlands, under number 24280998, for the purposes hereof acting through and represented by its general partners, Pfizer Manufacturing LLC and Pfizer Production LLC, in their capacity as general partners,

here represented by Linda HARROCH, maître en droit, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 13 December 2010.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "PFIZER LUXCO HOLDINGS S.à r.l.", (hereinafter the "Company"), a société a responsabilité limitée, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with its registered office at 51 avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 98.684, incorporated pursuant to a notarial deed dated January 22, 2004, whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated on March 9, 2004 (number 279) (the "Mémorial C"). The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a notarial deed on 9 December 2010, not yet published in the Mémorial C.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of FOUR MILLION THREE HUNDRED AND FOUR THOUSAND FOUR HUNDRED US DOLLARS (USD 4,304,400.-), so as to raise it from its present amount of FOUR HUNDRED AND SIXTY-NINE MILLION THREE HUNDRED AND FIFTY THOUSAND SIX HUNDRED US Dollars (USD 469,350,600.-) up to FOUR HUNDRED AND SEVENTYTHREE MILLION SIX HUNDRED AND FIFTY-FIVE THOUSAND US DOLLARS (USD 473,655,000.-), by the issue of EIGHTY-SIX THOUSAND EIGHTY-EIGHT (86,088) new shares (collectively referred as the "New Shares"), each such New Shares having a par value of fifty US Dollar (USD 50.-) and having the same rights and obligations as set out in the Company's articles of incorporation, paid up by a contribution in kind consisting into the conversion of a claim held by C.P. PHARMACEUTICALS INTERNATIONAL C.V., prenamed, for a global amount of FORTY-THREE MILLION FORTY-THREE THOUSAND EIGHT HUNDRED AND FIVE US DOLLARS AND EIGHTY CENTS (USD 43,043,805.80) (the "Contribution in Kind").

The aggregate contribution of FORTY-THREE MILLION FORTYTHREE THOUSAND EIGHT HUNDRED AND FIVE US DOLLARS AND EIGHTY CENTS (USD 43,043,805.80) in relation to the New Shares is allocated as follows: (i) FOUR MILLION THREE HUNDRED AND FOUR THOUSAND FOUR HUNDRED US DOLLARS (USD 4,304,400.-) is allocated

to the share capital of the Company and (ii) THIRTY-EIGHT MILLION SEVEN HUNDRED AND THIRTY-NINE THOUSAND FOUR HUNDRED AND FIVE US DOLLARS AND EIGHTY CENTS (USD 38,739,405.80) is allocated to the share premium account of the Company.

Subscription

C.P. PHARMACEUTICALS INTERNATIONAL C.V., prenamed, has declared to subscribe for EIGHTY-SIX THOUSAND EIGHTY-EIGHT (86,088) New Shares, and to pay them a total price of FORTY-THREE MILLION FORTY-THREE THOUSAND EIGHT HUNDRED AND FIVE US DOLLARS AND EIGHTY CENTS (USD 43,043,805.80) together with total issue premium of THIRTY-EIGHT MILLION SEVEN HUNDRED AND THIRTY-NINE THOUSAND FOUR HUNDRED AND FIVE US DOLLARS AND EIGHTY CENTS (USD 38,739,405.80), by a contribution in kind consisting in the contribution of a claim.

Second resolution

The sole shareholder decides to amend the first paragraph of article 7 of the Company's articles of incorporation, as a consequence of the above-resolved share capital increase, which shall henceforth be read as follows:

“**Art. 7.** The Company's share capital is set at FOUR HUNDRED AND SEVENTY-THREE MILLION SIX HUNDRED AND FIFTY-FIVE THOUSAND US DOLLARS (USD 473,655,000.-) divided into NINE MILLION FOUR HUNDRED AND SEVENTY-THREE THOUSAND ONE HUNDRED (9,473,100) shares having a par value of fifty US Dollars (USD 50.-) each and having such rights and obligations as set out in the articles of incorporation.”

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to seven thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le treize décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire résidant à Sanem, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

“C.P. PHARMACEUTICALS INTERNATIONAL C.V.”, un partnership (commanditaire vennootschap) régit par les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Rotterdam, et immatriculé auprès de Chambre de Commerce de Rotterdam Chamber of Commerce in Rotterdam, Pays-Bas sous le numéro 24280998, pour les besoins du présent acte, agissant par et représenté par ses associés commandités, Pfizer Manufacturing LLC et Pfizer Production LLC, en leur qualité d'associé commandité,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, maître en droit, ayant son adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 13 décembre 2010.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte, pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de «PFIZER LUXCO HOLDINGS S.à r.l.» (ci après la «Société»), une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 51 avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 98.684, constituée suivant un acte notarié en date du 22 janvier 2004, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du 9 mars 2004 (numéro 279) (le «Mémorial C»). Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 9 décembre 2010, non encore publié au Mémorial C.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de QUATRE MILLIONS TROIS CENT QUATRE MILLE QUATRE CENTS DOLLARS US (USD 4.304.400,-), de façon à l'accroître de son montant actuel de QUATRE CENT SOIXANTE NEUF MILLIONS TROIS CENT CINQUANTE MILLE SIX CENTS US Dollars (USD 469.350.600,-) à QUATRE CENT SOIXANTE TREIZE MILLIONS SIX CENT CINQUANTE CINQ MILLE DOLLARS US (USD 473.655.000,-) par l'émission de QUATRE VINGT SIX MILLE QUATRE VINGT HUIT (86.088) nouvelles parts

sociales (collectivement désignées comme les «Nouvelles Parts Sociales»), chacune de ces Nouvelles Parts Sociales ayant une valeur nominale de CINQUANTE DOLLARS US (USD 50.-) et ayant les mêmes droits et obligations que ceux déterminés dans les statuts de la Société, payées par un apport en nature consistant dans la conversion d'une créance détenue par C.P. PHARMACEUTICALS INTERNATIONAL C.V., prénommé, d'un montant global de QUARANTE TROIS MILLIONS QUARANTE TROIS MILLE HUIT CENT CINQ DOLLARS US ET QUATRE VINGT CENTS (USD 43.043.805,80) (l'«Apport en Nature»).

L'apport total de QUARANTE TROIS MILLIONS QUARANTE TROIS MILLE HUIT CENT CINQ DOLLARS US ET QUATRE VINGT CENTS (USD 43.043.805,80) relativement aux Nouvelles Parts Sociales est alloué comme suit: (i) QUATRE MILLIONS TROIS CENT QUATRE MILLE QUATRE CENTS DOLLARS US (USD 4.304.400,-) au capital social de la Société et (ii) TRENTE-HUIT MILLIONS SEPT CENT TRENTE NEUF MILLE QUATRE CENT CINQ DOLLARS US ET QUATRE VINGT CENTS (USD 38.739.405,80) au compte de prime d'émission de la Société.

Souscription

C.P. PHARMACEUTICALS INTERNATIONAL C.V., prénommé, déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales et les payer un montant de QUATRE MILLIONS TROIS CENT QUATRE MILLE QUATRE CENTS DOLLARS US (USD 4.304.400,-) avec une prime d'émission de TRENTEHUIT MILLIONS SEPT CENT TRENTE NEUF MILLE QUATRE CENT CINQ DOLLARS US ET QUATRE VINGT CENTS (USD 38.739.405,80) par in apport en nature consistant en l'apport d'une créance détenue contre la Société.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 7 des statuts de la Société suite à l'augmentation de capital décidée ci-dessus, qui doit désormais être lu comme suit:

“ **Art. 7.** Le capital social est fixé à la somme QUATRE CENT SOIXANTE-TREIZE MILLIONS SIX CENT CINQUANTE-CINQ MILLE DOLLARS US (USD 473,655,000,-) représentée par NEUF MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE TREIZE MILLE CENT (9.473.100) parts sociales, d'une valeur de cinquante Dollar US (USD 50.-) chacune, et chacune ayant les droits et obligations prévus par les statuts.”

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept mille euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses, nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 15 décembre 2010. Relation: EAC/2010/15838. Reçu soixante-quinze Euros (75,-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011020391/133.

(110024502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2011.

CEREP III F S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 141.982.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2011.

Référence de publication: 2011039056/11.

(110043963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2011.

Bylong S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 55.282.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 23 février 2011

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Madame Christel Girardeaux, employée privée, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, de Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et de Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Luxembourg, le 23 février 2011.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011039592/18.

(110044418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2011.

Imperial Innovations S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 157.293.

In the year two thousand and eleven, on the thirty-first day of the month of January.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg

was held an extraordinary general meeting of shareholders of Imperial Innovations S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 17, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg under number B 157.293, having a share capital of nineteen thousand one hundred sixteen British Pounds (GBP 19,116), incorporated on 11 November 2010 by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"). The articles have been amended by the undersigned notary on 6 December 2010, not yet published in the Mémorial.

The meeting appointed Mr. Ralph Beyer, Rechtsanwalt, professionally residing in Luxembourg, as chairman. Mr. Christophe Bregeon, maître en droit, professionally residing in Luxembourg was appointed as secretary and scrutineer.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on the attendance list, signed by the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary.

This list will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II. It appears from the attendance list that the entire corporate capital is represented at the present meeting and that the shareholders declare themselves duly informed of the agenda so that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out below:

(1) Increase of the issued share capital of the Company by an amount of five hundred British Pounds (GBP 500) from currently nineteen thousand one hundred sixteen British Pounds (GBP19,116) to nineteen thousand six hundred sixteen British Pounds (GBP 19,616) by the issue of five hundred (500) shares, each with a nominal value of one British Pound (GBP 1.00) and a subscription price of ten thousand British Pounds (GBP 10,000) against a contribution in kind (the "Contribution in Kind") by the conversion into capital of an unquestioned claim of five million British Pounds (GBP 5,000,000) due for immediate payment, five hundred British Pounds (GBP 500) of which will be allocated to the share capital and the balance will be allocated to the share premium account, and consequential amendment of article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect therein the above increase of capital.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting took the following resolutions by unanimous decision:

Sole resolution

The meeting resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of five hundred British Pounds (GBP 500) from currently nineteen thousand one hundred sixteen British Pounds (GBP19,116) to nineteen thousand six hundred sixteen British Pounds (GBP 19,616) by the issue of five hundred (500) shares, each with a nominal value of one British Pound (GBP 1.00) and a subscription price of ten thousand British Pounds (GBP 10,000) for a total subscription price of five million British Pounds (GBP 5,000,000) whole to be fully paid up through a contribution in kind by the conversion into corporate capital of an unquestioned claim available for the conversion into capital.

The meeting resolved to acknowledge and approve the report by the board of managers of the Company dated 31 January 2011 (a copy of which is annexed to the present deed to be registered therewith) the conclusion of which reads as follows:

“In view of the above, the board of managers believes that the value of the Contribution in Kind amounts to GBP 5,000,000 and is at least equal to the total subscription price of the 500 shares to be issued by Imperial Innovations S.à r.l. in consideration therefore.”

The meeting resolved to approve the evaluation of the Contribution in Kind to five million British Pounds (GBP 5,000,000).

Evidence of contribution to the Company of the Contribution in Kind has been shown to the undersigned notary.

The meeting resolved to allocate the value of the total Contribution in Kind for an amount of five hundred British Pounds (GBP 500) to the issued share capital account and the balance to the freely distributable share premium account.

As a consequence of the above increase of capital, the meeting resolved to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

“ **Art. 5 Share capital.** The issued share capital of the Company is set at nineteen thousand six hundred sixteen British Pounds (GBP 19,616) divided into nineteen thousand six hundred sixteen (19,616) shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.00) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.”

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase at the fixed rate registration tax perception, have been estimated at about four thousand three hundred Euro (EUR 4,300.-)

There being no further business on the agenda the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

Done in Luxembourg on the day beforementioned.

After reading these minutes the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le trente-et-unième jour du mois de janvier.

Pardevant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de Imperial Innovations S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.293, ayant un capital social de dix-neuf mille cent seize livres sterling (GBP 19.116), constituée en date du 11 novembre 2010 suivant acte du Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»). Les statuts de la Société ont été modifiés par acte du notaire soussigné, le 6 décembre 2010, non encore publié au Mémorial.

L'assemblée est présidée par M. Ralph Beyer, Rechtsanwalt, demeurant professionnellement à Luxembourg. M. Christophe Bregeon, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, a été nommé secrétaire et scrutateur.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux figurent sur la liste de présence, signée par le président, le secrétaire et scrutateur et le notaire instrumentant.

Cette liste sera annexée au présent acte, pour être soumise aux formalités de l'enregistrement

II. Il ressort de la liste de présence que les parts sociales représentant tout le capital social sont représentées à cette assemblée et les actionnaires déclarent être dûment informés de l'ordre du jour de sorte que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points figurant à l'ordre du jour décrit ci-après:

(1) Augmentation de capital social émis de la Société d'un montant de cinq cent livres sterling (GBP 500) d'actuellement dix-neuf mille cent seize livres sterling (GBP 19.116) à dix-neuf mille six cent seize livres sterling (GBP 19.616) par l'émission de cinq cent (500) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,00) et un prix de souscription de dix mille livres sterling (GBP 10.000) en contrepartie d'un apport en nature (l'«Apport en Nature») en la conversion en capital social d'une créance certaine à concurrence d'un montant de cinq millions de livres sterling (GBP 5.000.000) duquel cinq cents livres sterling (GBP 500) seront alloués au compte de capital de la Société et le reste au compte prime d'émission de la Société et modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les augmentations de capital précitées.

Ayant approuvé ce qui précède, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes

Première résolution

L'assemblée a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de cinq cent livres sterling (GBP 500) d'actuellement dix-neuf mille cent seize livres sterling (GBP 19.116) à dix-neuf mille six cent seize livres sterling (GBP 19.616) par l'émission de cinq cent (500) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,00) et un prix de souscription de dix mille livres sterling (GBP 10.000) par un apport en nature consistant en la conversion en capital social d'une créance certaine à concurrence d'un montant de cinq millions de livres sterling (GBP 5.000.000).

L'assemblée a décidé de prendre connaissance et d'approuver le rapport du conseil de gérance daté du 31 janvier 2011 (dont une copie restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement) et dont la conclusion est la suivante:

“Au vu de ce qui précède, le conseil de gérance considère que la valeur de l'Apport en Nature s'élève au moins à GBP 5.000.000 et est au moins équivalent au prix total de souscription des 500 parts sociales à émettre par Imperial Innovations S.à r.l. en rémunération de cet Apport en Nature.”

L'assemblée a décidé d'approuver l'évaluation de l'Apport en Nature à cinq millions de livres sterling (GBP 5.000.000).

Preuve du transfert à la Société de l'Apport en Nature a été montrée au notaire instrumentant.

L'assemblée a décidé d'allouer la valeur de l'Apport en Nature total pour un montant de cinq cents livres sterling (GBP 500) au compte de capital de la Société et le reste au compte prime d'émission de la Société.

En conséquence de l'augmentation de capital décidée ci-dessus, l'assemblée a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société de manière à lire:

« **Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la Société est fixé à dix-neuf mille six cent seize livres sterling (GBP 19.616) divisé en dix-neuf mille six cent seize (19.616) parts sociales d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,00) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.»

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunération ou charges, quelle que soit leur forme, seront payés par la Société ou qui lui seront imputés en rapport avec son augmentation du capital social au taux fixe d'enregistrement de la perception fiscale sont estimés à quatre mille trois cents euros (EUR 4,300.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes, ce procès-verbal est rédigé en anglais suivi par une traduction française, à la demande des mêmes parties comparantes en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu ce procès-verbal, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. BEYER, C. BRÉGEON, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 02 février 2011. Relation: LAC/2011/5456. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, le 10 février 2011.

Référence de publication: 2011022427/135.

(110026847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

CEREP III Finland S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.291.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2011.

Référence de publication: 2011039057/11.

(110043964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2011.

Aesha S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 21.828.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire du 17 mars 2011 a fixé, avec effet au 27 décembre 2010, le siège social de la Société au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire du 17 mars 2011 a nommé comme administrateurs:

- Monsieur Ronald Antonius van DESSEL, Administrateur-Président, Achterweg Zuidzijde 4, 3216 AB Abbenbroek, Pays-Bas;

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur, ingénieur civil, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

L'assemblée générale du 17 mars 2011 a nommé comme Commissaire aux comptes:

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, RCS Luxembourg B113620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 18 mars 2011.

AESHA S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2011040224/23.

(110045176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2011.

IDI Emerging Markets SA, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 57, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 139.111.

—
In the year two thousand and ten, on the sixteenth day of December,

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the société anonyme -société de titrisation IDI Emerging Markets SA (the "Company"), having its registered office at 57, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, incorporated by deed of Maître Camille Mines, notary, residing in Capellen, on 28 May 2008, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number C-1564 on 25 June 2008. The articles of association of the Company have been amended for the last time by deed of Maître Emile Schlessler, notary, residing in Luxembourg, on 25 June 2010, published in the Mémorial, number C-1855 on 9 september 2010.

The meeting was presided over by Mr Peter BIELICZKY, managing director, residing professionally in L-1611 Luxembourg, 57, avenue de la Gare.

The chairman appointed as secretary Mr Louis de MURARD de SAINT ROMAIN, member of the supervisory board, residing in F-92200 Neuilly-sur-Seine, 29, rue des Poissoniers.

The meeting elected as scrutineer Mr Sébastien COQUARD, member of the supervisory board, residing professionally in F-75116 Paris, 75, avenue de la Grande Armée.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on the attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary.

This list as well as the proxies signed ne varietur will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II. The present meeting was convened by notices containing the agenda sent by registered mail to the registered shareholders on 7 December 2010.

III. It appears from the attendance list that one hundred twenty-two thousand five hundred (122,500) ordinary shares of class A1 out of a total of one hundred twenty-two thousand five hundred (122,500) ordinary shares of class A1, forty-four thousand eight hundred and seventy-two (44,872) ordinary shares of class A2 out of a total of forty-four thousand eight hundred and seventy-two (44,872) ordinary shares of class A2, forty-nine million ninety thousand nine hundred nine (49,090,909) ordinary shares of class B1 out of a total of forty-nine million ninety thousand nine hundred nine (49,090,909) ordinary shares of class B1, and sixteen million six hundred twelve thousand eight hundred nineteen (16,612,819) ordinary shares of class B2 out of a total of sixteen million eight hundred fifty-six thousand four hundred nine (16,856,409) ordinary

shares of class B2 are represented at the present meeting so that the present meeting is regularly constituted, is quorate and may validly deliberate on the agenda set out below:

1. Suppression of article 5.6 of the articles of association; article 5.7 shall be renumbered consequently to be the new article 5.6;

2. Amendment and restatement of article 8 of the articles of association of the Company to introduce a new provision at the end of the first paragraph prohibiting the transfer of whatever nature of assets or liabilities between the compartments to be read as follows:

" **Art. 8. Compartments.** The Management Board may create one or more Compartments within the Company. Each Compartment shall, unless otherwise provided for in the resolution creating such Compartment, correspond to a distinct part of its assets and liabilities. The resolution creating one or more Compartments within the Company, as well as any subsequent amendments thereto, shall be binding as of the date of such resolution against any third party. Transfers of whatever nature of assets or liabilities between the Compartments are prohibited.

As between shareholders and creditors, each Compartment of the Company shall be treated as a separate entity.

Each Compartment of the Company may be separately liquidated without such liquidation resulting in the liquidation of another Compartment or of the Company itself."

After the foregoing has been approved the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolved to suppress Article 5.6 of the articles of Association, and to renumber Article 5.7 so that it shall be read as the new Article 5.6.

Second resolution

The general meeting resolved to amend article 8 as set out in the amended and restated articles of association under item 2 of the agenda.

There being no further business on the agenda the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède

L'an deux mille dix, le seizième jour du mois de décembre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme – société de titrisation IDI Emerging Markets SA (ci-après la «Société»), ayant son siège social au 57, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, constituée par acte notarié de Maître Camille Mines, notaire, résidant à Capellen, le 28 mai 2008, publié dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après le «Mémorial»), numéro C-1564 le 25 juin 2009. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Emile Schlessler, notaire, résidant à Luxembourg, le 25 juin 2010, publié dans le Mémorial, numéro C-1855 le 9 septembre 2010.

L'assemblée a été présidée par Monsieur Peter BIELICZKY, administrateur, demeurant à L-1611 Luxembourg, 57, avenue de la Gare.

Le président a désigné comme secrétaire Monsieur Louis de MURARD de SAINT ROMAIN, membre du conseil de surveillance, demeurant à F-92200 Neuilly-sur-Seine, 29, rue des Poissonniers.

L'assemblée a élu comme scrutateur Monsieur Sébastien COQUARD, membre du conseil de surveillance, demeurant professionnellement à F-75116 Paris, 75, avenue de la Grande Armée.

Le président a déclaré et a demandé au notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun sont inscrits sur la liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné.

Cette liste ainsi que les procurations signées ne varietur seront annexées à ce document qui sera enregistré avec les autorités d'enregistrement.

II. La présente assemblée a été convoquée par notification contenant l'ordre du jour envoyé par courrier recommandé aux actionnaires enregistrés le 7 décembre 2010.

III. Il est inscrit dans la liste de présence que cent vingt-deux mille cinq cents (122,500) actions ordinaires de catégorie A1 sur un total de cent vingt-deux mille cinq cents (122,500) actions ordinaires de catégorie A1, quarante-quatre mille huit cent soixante douze(44.872) actions ordinaires de catégorie A2 sur un total de quarante-quatre mille huit cent soixante douze(44.872) actions ordinaires de catégorie A2, quarante-neuf millions quatre-vingt-dix mille neuf cent neuf (49.090.909) actions ordinaires de catégorie B1 sur un total de quarante-neuf millions quatre-vingt-dix mille neuf cent

neuf (49.090.909) actions ordinaires de catégorie B1, et seize millions six cent douze mille huit cent dix-neuf (16.612.819) actions ordinaires de catégorie B2 sur un total de seize millions huit cent cinquante six mille quatre cent neuf (16.856.409) actions ordinaires de catégorie B2 sont représentées de sorte que la présente assemblée est régulièrement constituée, et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour présenté ci-dessous:

1. Suppression de l'article 5.6 des statuts; et renumérotation en conséquence de l'article 5.7 des statuts qui devient le nouvel article 5.6 des statuts;

2. Modification et refonte de l'article 8 des statuts de la société par l'ajout d'une nouvelle phrase à la fin du premier paragraphe de l'article interdisant le transfert de quelque nature que ce soit d'actifs ou engagements entre les compartiments de la société, afin qu'il se lise comme suit:

" **Art. 8. Compartiments.** Le Directoire peut créer un ou plusieurs Compartiments au sein de la Société. Chaque Compartiment devra, sauf dispositions contraires dans la décision créant ce Compartiment, correspondre à une part distincte de ses actifs et passifs. Les transferts d'actifs ou passifs à quelque titre que ce soit entre les Compartiments sont interdites.

La décision créant un ou plusieurs Compartiments dans la Société, de même que toute modification ultérieure y afférant, sera opposable aux tiers à partir de la date d'une telle décision.

Concernant les actionnaires et les créanciers, chaque Compartiment de la Société est à considérer comme une entité distincte.

Chaque Compartiment de la Société peut être séparément liquidé sans que cette liquidation implique la liquidation d'un autre Compartiment ou de la Société elle-même."

Après lecture des propositions ci-dessus, l'assemblée a voté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée a décidé de supprimer l'article 5.6 des statuts, et de renuméroté l'article 5.7 de telle sorte qu'il soit lu comme le nouvel article 5.6.

Deuxième résolution

L'assemblée a décidé de modifier et refondre l'article 8 des statuts afin d'interdire le transfert de quelque nature que ce soit d'actifs ou engagements entre les compartiments de la société, tel que figurant au point numéro 2 de l'agenda.

En l'absence d'autre point à l'ordre du jour, l'assemblée est close.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais reconnaît que, sur demande des parties, cet acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; sur demande des mêmes parties, en cas de conflits entre la version anglaise et la version française, la version anglaise aura préséance.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte les parties comparantes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. BIELICZKY, L. DE MURARD DE SAINT ROMAIN, S. COQUARD et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 décembre 2010. Relation: LAC/2010/58898. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 février 2011.

Référence de publication: 2011021779/128.

(110026586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

CETP II Co-Investment S.à r.l. SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 137.905.

CLOTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand and ten on the twenty-ninth of December.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

- Carlyle Europe Technology Partners II, L.P., a limited partnership organized under the laws of England and Wales, with its principal place of business at 1001 Pennsylvania Avenue, NW, Washington, DC 20004-2505, United States of America,

here represented by Ms Fatima Lahmer, employee, having their professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, by virtue of one proxy given on December 23th, 2010,

The said proxy, signed “ne varietur” by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I.- The appearing party is the sole shareholder of “CETP II Co-Investment S.à r.l. SICAR”, a Luxembourg private limited liability company, submitted to the SICAR law regime, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 137.905 (the “Company”), and whose deed of incorporation was enacted by Maître Joseph Elvinger, notary in Luxembourg, on March 27, 2008, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1173 as of May 14, 2008.

II. Pursuant to a deed of Maître Francis Kessler of December 28, 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations the Sole Shareholder decided to put the Company into liquidation and to appoint The Carlyle Group (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 76600, as liquidator of the Company. Pursuant to a decision of the Sole Shareholder taken under private seal on December 29, 2010, Ernst & Young, Luxembourg, was appointed liquidation auditor of the Company.

III. The sole shareholder, having taken notice of the reports from the liquidator and the liquidation auditor, approves the reports and the liquidation accounts.

IV. The sole shareholder grants full discharge to the liquidator and to the liquidation auditor for the execution of their mandates.

V. The sole shareholder pronounces the closing of the liquidation.

VI. The sole shareholder decides that the accounts and other documents of the Company will be kept for a period of five (5) years at the former registered office of the Company, and that all the sums and assets eventually belonging to creditors who were not present at the end of the liquidation will be deposited at the same former registered office for the benefit of all it may concern.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the presents are estimated at approximately one thousand euro (€ 1,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by their Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L’an deux mille dix, le vingt-neuf décembre

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand Duché de Luxembourg),

A comparu:

- Carlyle Europe Technology Partners II, L.P., un limited partnership régi sous les lois du Royaume Uni et du Pays de Galles, ayant son siège social au 1001 Pennsylvania Avenue, NW, Washington, DC 20004-2505, Etats-Unis d’Amérique ici représentée par Mlle Fatima Lahmer, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, vertu d’une en procuration donnée le 23 décembre 2010;

Ladite procuration, signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée au registre.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d’acter que:

I.- La comparante est l’associé unique de “CETP II Co-Investment S.à r.l. SICAR”, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.905 (la «Société»), constituée suivant acte du Maître Joseph Elvinger, notaire à Luxembourg, instrumentant reçu en date du 27 mars 2008, et, publié au Mémorial C numéro 1173 le 14 Mai 2008.

II. Suivant acte du Maître Francis Kessler du 28 décembre, 2010, pas encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Association, les seuls associés ont décidé de mettre la Société en liquidation et de nommer The Carlyle Group

(Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 76600 comme liquidateur. En vertu d'une décision des seuls associés prise sous seing privé le 29 décembre 2010, Ernst & Young, Luxembourg, a été nommée commissaire à la liquidation.

III. Les seuls associés, après avoir pris connaissance des rapports du liquidateur et du commissaire à la liquidation, approuvent les rapports ainsi que les comptes de liquidation.

IV. Les seuls associés donnent décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire à la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

V. Les seuls associés prononcent la clôture de la liquidation de la Société.

VI. Les seuls associés décident en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège de la Société, et que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposées au même ancien siège social au profit de qui de droit.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme d'environ mille euros (€ 1.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparantes représentées par leur mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des même personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Lahmer, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 janvier 2011. Relation: EAC/2011/89. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011021670/100.

(110025836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

Sunrise Corporation S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 38.410.

L'an deux mille dix, le vingt-huit décembre.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "SUNRISE CORPORATION S.A.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 38410, constituée par-devant Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 14 octobre 1991, acte publié au Mémorial C n° 144 du 14 avril 1992, et dont les statuts ont été modifiés par devant le même notaire, en date du 31 juillet 1992, acte publié au Mémorial C n° 570 en 1992.

L'assemblée est présidée par Monsieur Raphael ROZANSKI, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur David SANA, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Paul MARX, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital de la société à concurrence de EUR 2.106,48 pour le porter de son montant actuel de EUR 247.893,52 à EUR 250.000,- par incorporation au capital de bénéfices reportés à concurrence de EUR 2.106,48 et sans émission d'action nouvelle.

2. Adoption d'une valeur nominale de EUR 25,- par action et échange des 10.000 actions sans désignation de valeur nominale contre 10.000 actions ayant une valeur nominale de EUR 25,- chacune.

3. Adoption par la société de l'objet social d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») et modification subséquente de l'article afférent des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

"La société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'instruments financiers au sens le plus large et notamment:

a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce;

b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange;

c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire;

d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières;

e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques;

f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable.

La société a en outre pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères à condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de ces sociétés.

Elle peut aussi accorder sans rémunération des prêts, avances et garanties aux sociétés dans lesquelles elle a une participation directe.

La société doit exercer son activité dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).".

4. Suppression de toute référence au capital autorisé.

5. Modification de la clause relative à l'engagement de la société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts."

6. Refonte des statuts de la société.

II Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée "ne varietur" par les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence deux mille cent six Euros et quarante-huit Cents (EUR 2.106,48) pour le porter de son montant actuel de deux cent quarante-sept mille huit cent quatre-vingt-treize Euros (EUR 247.893,52,-) à deux cent cinquante mille Euros (EUR 250.000,-) par incorporation au capital des bénéfices reportés à concurrence de deux mille cent six Euros et quarante-huit Cents (EUR 2.106,48) et sans émission d'action nouvelle.

L'existence de bénéfices reportés dépassant deux mille cent six Euros et quarante-huit Cents (EUR 2.106,48) a été prouvée au notaire instrumentant par un certificat signé par deux administrateurs et le commissaire aux comptes de la société. Ce certificat, après avoir été signé «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal pour être soumis avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'adopter une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) par action et d'échanger les dix mille (10.000) actions sans désignation de valeur nominale contre dix mille (10.000) actions ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier le statut fiscal de la société encore actuellement régi par la loi du 31 juillet 1929 sur le statut fiscal des sociétés holding, afin de soumettre la société aux dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

A cet effet, l'assemblée décide d'adopter l'objet social d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») et de modifier en conséquence l'article afférent des statuts de la société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"La société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'instruments financiers au sens le plus large et notamment:

a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce;

b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange;

c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire;

d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières;

e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques;

f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable.

La société a en outre pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères à condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de ces sociétés.

Elle peut aussi accorder sans rémunération des prêts, avances et garanties aux sociétés dans lesquelles elle a une participation directe.

La société doit exercer son activité dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

Quatrième résolution

L'assemblée décide de supprimer toute référence au capital autorisé.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier la clause relative à l'engagement de la société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts."

Sixième résolution

L'assemblée décide une refonte des statuts de la société qui auront dorénavant la teneur suivante:

"Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "SUNRISE CORPORATION S.A.", qui sera soumise à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la ville de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'instruments financiers au sens le plus large et notamment:

a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce;

b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange;

c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire;

d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières;

e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques;

f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable.

La société a en outre pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères à condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de ces sociétés.

Elle peut aussi accorder sans rémunération des prêts, avances et garanties aux sociétés dans lesquelles elle a une participation directe.

La société doit exercer son activité dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à deux cent cinquante mille Euros (EUR 250.000,-) représenté par dix mille (10.000) actions ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou lorsque la propriété d'une ou de plusieurs actions font l'objet d'un contentieux, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la société.

L'absence de la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette ou ces actions.

La société réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Titre III. - Administration

Art. 6. La société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat.

Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsqu'à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables.

Art. 7. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou télégramme un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration pourra déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement.

Le conseil d'administration pourra aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires de la société représente tous les actionnaires de la société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en œuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième mardi du mois de mai à onze heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci est qualifié par la loi d'« associé » et exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de la même année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, s'élève à environ mille euros (€ 1.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Rozanski, Sana, Marx, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 janvier 2011. Relation: EAC/2011/64. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011019169/261.

(110022948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

Haab SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 135.933.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011039146/9.

(110043511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2011.

CEREP III G S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 141.899.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2011.

Référence de publication: 2011039058/11.

(110043958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2011.

Arium SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 85.305.

Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 juin 2010

Les actionnaires de la société ARIUM S.A. réunis en Assemblée Générale Extraordinaire du 17 juin, ont décidé à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

L'assemblée générale constatant que les mandats des administrateurs de:

- Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

- Monsieur Jean-Paul Frank, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

- Monsieur Georges Gredt, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt sont arrivés à leur terme, décide de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

D'autre part, le mandat de:

- LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, étant arrivé à expiration, l'assemblée générale décide de le renouveler pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 17 juin 2010.

Référence de publication: 2011040243/23.

(110045548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2011.

Manco Osead S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 158.787.

— STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-sept janvier.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Jean-Luc EL-HOUEISS, avocat au Barreau de Paris, né le 6 juillet 1973 à Beyrouth, domicilié professionnellement à F-75008, 4, avenue Hoche,

ici représenté par Monsieur Philippe CHANTEREAU, Expert comptable, demeurant professionnellement 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg en date du 26 janvier 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination - Forme. Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de «MANCO OSEAD S.A.» (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 3. Siège social. Le siège de la Société est établi dans la commune de Luxembourg.

Par simple décision du Conseil d'Administration respectivement de l'administrateur unique, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du Conseil d'Administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 4. Objet. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière des titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La Société a en outre pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement, tous concours, prêts, avances ou garanties.

De façon générale, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à cinquante mille Euros (50.000.-EUR), représenté par cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale de un Euro (1.-EUR) chacune, entièrement libérées.

La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 7. Assemblée des actionnaires – Dispositions générales. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un associé unique, il exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 8. Assemblée Générale annuelle - Approbation des comptes annuels. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième lundi du mois de mai à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 9. Autres assemblées. Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 10. Composition du Conseil d'administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

Art. 11. Réunions du Conseil d'administration. Le conseil d'administration peut choisir en son sein un président et un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. La voix du Président est prépondérante en cas de partage des voix.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 13. Représentation. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'administrateur unique, par la seule signature de son administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la seule signature de l'administrateur-délégué ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un administrateur.

Art. 14. Surveillance. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 16. Allocation des bénéfices. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au paiement d'acomptes sur dividendes en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 17. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 18. Divers. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

(1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2011.

(2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2012.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le comparant, Monsieur Jean-Luc EL-HOUEISS, déclare souscrire les cinquante mille (50.000) actions.

Les actions ont été entièrement libérées par le comparant par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 50.000,(cinquante mille Euros), se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de EUR 1.300.

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant préqualifié représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).

2. A été appelé aux fonctions d'administrateur unique:

Monsieur Philippe CHANTEREAU, Expert comptable, demeurant professionnellement 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

3. La durée du mandat de l'administrateur unique sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2016.

4. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société I.G. INVESTMENTS S.A., avec siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, Rue de Merl, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 66.562.

5. La durée du mandat du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2016.

6. L'adresse de la Société est fixée à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé P. CHANTEREAU, H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 janvier 2011. Relation: LAC/2011/4900. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 9 février 2011.

Référence de publication: 2011021846/182.

(110026281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

CEREP III Germany B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 141.155.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2011.

Référence de publication: 2011039059/11.

(110043966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2011.

CEREP III Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.289.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2011.

Référence de publication: 2011039060/11.

(110043967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2011.

Méditerranée Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 32, Dernier Sol.

R.C.S. Luxembourg B 131.112.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 15 mars 2011 à Luxembourg

Il résulte du procès-verbal des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme «MEDITERRANÉE PROPERTIES S.A.» avec siège social à 32, Dernier Sol, L-2543 Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B131.112, tenue en date du 15 Mars 2011.

Après avoir délibéré, l'assemblée décide à l'unanimité de:

1. Révoquer Monsieur Mostafa AKDIME du poste d'administrateur;
2. Nommer Monsieur Abdelmajid AKDIME, né le 14 janvier 1950 à Agadir (Maroc), demeurant 27 rue Witten, F-57440 Algrange (France), au poste d'administrateur unique;

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance 11.00 heures.

Luxembourg, le 15 Mars 2011.

Pour avis sincère et conforme

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011040025/21.

(110043818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2011.

BMG RM Investments Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.153.715,39.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 146.948.

In the year two thousand and ten, on the twenty-third day of the month of November.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of BMG RM Investments Luxembourg S.à.r.l (the "Company"), a société à responsabilité limitée with registered office at L-2440 Luxembourg, 63, rue Rollingergrund, incorporated by deed of notary Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 30th June 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") n° 1443 dated 27th July 2009. The articles of the Company have been amended for the last time on 5th October 2010 by deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial.

The meeting was presided by Me Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary and scrutineer Me Thomas Lefebvre, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxyholders, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary, which will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appeared from said attendance list, all two hundred fifteen million three hundred eleven thousand two hundred seventy-three (215,311,273) shares of different classes (and categories) in issue in the Company were represented at the general meeting and all the shareholders of the Company declared that they had prior knowledge of the agenda so that the meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items of the agenda.

II. The agenda of the meeting is as follows (all items to be passed as a sole resolution):

(A) Increase of the issued share capital of the Company by six hundred two Euro and sixty-six Euro cents (EUR 602.66) to two million one hundred fifty-three thousand seven hundred fifteen Euro and thirty-nine Euro cents (EUR 2,153,715.39) and issue of sixty thousand two hundred sixty-six (60,266) shares of a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each in the classes and categories as set forth below to Forte Co-Invest II, L.P., an exempted limited partnership organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Maples Corporate Services Limited P.O Box 309, Uglund House, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Cayman Registrar under number 43384 against the cash contribution of sixty-nine thousand one hundred eleven Euro and one Euro cent (EUR 69,111.01) to the Company, allocation of an amount of six hundred two Euro and sixty-six Euro cents (EUR 602.66) of the contribution to the share capital account and the remainder to the freely distributable share premium:

Class	Category	Number of shares
-------	----------	---------------------

A	A-O	1,170.00
B	B-O	1,170.00
C	C-O	1,170.00
D	D-O	1,170.00
E	E-O	1,170.00
F	F-O	1,170.00
G	G-O	1,170.00
H	H-O	1,169.00
I	I-O	1,169.00
J	J-O	1,169.00
/	Total Ordinary	11,697.00
A	A-PCI	4,857.00
B	B-PCI	4,857.00
C	C-PCI	4,857.00
D	D-PCI	4,857.00
E	E-PCI	4,857.00
F	F-PCI	4,857.00
G	G-PCI	4,857.00
H	H-PCI	4,857.00
I	I-PCI	4,857.00
J	J-PCI	4,856.00
/	Total Preferred	48,569.00

(B) Amendment of article 5.1 of the articles of incorporation of the Company to take into account the increase of the issued share capital and issue of shares to read as follows:

“ Art. 5. Share Capital.

5.1 The issued share capital of the Company is set at two million one hundred fifty-three thousand seven hundred fifteen Euro (EUR 2,153,715.39) represented by two hundred fifteen million three hundred seventy-one thousand five hundred and thirty-nine (215,371,539) Shares of Class A, B, C, D, E, F, G, H, I, and J (each Class of Shares sub-divided into one Ordinary Category and three Preferred Categories as set forth below) of a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each and with such rights and obligations as set out in the present Articles of Incorporation, as follows:

- twenty-one million five hundred thirty-seven thousand one hundred fifty (21,537,150) Class A Shares divided into four million five hundred thirty-one thousand one hundred fifteen (4,531,115) Category A-O Shares, seven million eight hundred ninety-eight thousand nine hundred and ninety (7,898,990) Category A-PB Shares, eight million two hundred twenty-one thousand three hundred and ninety-eight (8,221,398) Category A-PK Shares and eight hundred eighty-five thousand six hundred forty-seven (885,647) Category A-PCI Shares;

- twenty-one million five hundred thirty-seven thousand one hundred fifty-one (21,537,151) Class B Shares divided into four million five hundred thirty-one thousand one hundred fifteen (4,531,115) Category B-O Shares, seven million eight hundred ninety-eight thousand nine hundred and ninety-one (7,898,991) Category B-PB Shares, eight million two hundred twenty-one thousand three hundred and ninety-eight (8,221,398) Category B-PK Shares and eight hundred eighty-five thousand six hundred forty-seven (885,647) Category B-PCI Shares;

- twenty-one million five hundred thirty-seven thousand one hundred fifty-one (21,537,151) Class C Shares divided into four million five hundred thirty-one thousand one hundred fifteen (4,531,115) Category C-O Shares, seven million eight hundred ninety-eight thousand nine hundred and ninety-one (7,898,991) Category C-PB Shares and eight million two hundred twenty-one thousand three hundred, ninety-eight (8,221,398) Category C-PK Shares and eight hundred eighty-five thousand six hundred forty-seven (885,647) Category C-PCI Shares;

- twenty-one million five hundred thirty-seven thousand one hundred fifty-two (21,537,152) Class D Shares divided into four million five hundred thirty-one thousand one hundred fifteen (4,531,115) Category D-O Shares, seven million eight hundred ninety-eight thousand nine hundred and ninety-one (7,898,991) Category D-PB Shares, eight million two hundred twenty-one thousand three hundred and ninety-nine (8,221,399) Category D-PK Shares and eight hundred eighty-five thousand six hundred forty-seven (885,647) Category D-PCI Shares;

- twenty-one million five hundred thirty-seven thousand one hundred fifty-five (21,537,155) Class E Shares divided into four million five hundred thirty-one thousand one hundred sixteen (4,531,116) Category E-O Shares, seven million eight hundred ninety-eight thousand nine hundred and ninety-two (7,898,992) Category E-PB Shares, eight million two hundred twenty-one thousand four hundred (8,221,400) Category E-PK Shares and eight hundred eighty-five thousand six hundred forty-seven (885,647) Category E-PCI Shares;

- twenty-one million five hundred thirty-seven thousand one hundred fifty-five (21,537,155) Class F Shares divided into four million five hundred thirty-one thousand one hundred sixteen (4,531,116) Category F-O Shares, seven million eight

hundred ninety-eight thousand nine hundred and ninety-two (7,898,992) Category F-PB Shares, eight million two hundred twenty-one thousand four hundred (8,221,400) Category F-PK Shares and eight hundred eighty-five thousand six hundred forty-seven (885,647) Category F-PCI Shares;

- twenty-one million five hundred thirty-seven thousand one hundred fifty-six (21,537,156) Class G Shares divided into four million five hundred thirty-one thousand one hundred eighteen (4,531,118) Category G-O Shares, seven million eight hundred ninety-eight thousand nine hundred and ninety-two (7,898,992) Category G-PB Shares, eight million two hundred twenty-one thousand four hundred (8,221,400) Category G-PK Shares and eight hundred eighty-five thousand six hundred forty-six (885,646) Category G-PCI Shares;

- twenty-one million five hundred thirty-seven thousand one hundred fifty-six (21,537,156) Class H Shares divided into four million five hundred thirty-one thousand one hundred eighteen (4,531,118) Category H-O Shares, seven million eight hundred ninety-eight thousand nine hundred and ninety-two (7,898,992) Category H-PB Shares, eight million two hundred twenty-one thousand and four hundred (8,221,400) Category H-PK Shares and eight hundred eighty-five thousand six hundred forty-six (885,646) Category H-PCI Shares;

- twenty-one million five hundred thirty-seven thousand one hundred fifty-seven (21,537,157) Class I Shares divided into four million five hundred thirty-one thousand one hundred nineteen (4,531,119) Category I-O Shares, seven million eight hundred ninety-eight thousand nine hundred and ninety-two (7,898,992) Category I-PB Shares, eight million two hundred twenty-one thousand four hundred (8,221,400) Category I-PK Shares and eight hundred eighty-five thousand six hundred forty-six (885,646) Category I-PCI Shares; and

- twenty-one million five hundred thirty-seven thousand one hundred fifty-six (21,537,156) Class J Shares divided into four million five hundred thirty-one thousand one hundred nineteen (4,531,119) Category J-O Shares, seven million eight hundred ninety-eight thousand nine hundred and ninety-two (7,898,992) Category J-PB Shares, eight million two hundred twenty-one thousand four hundred (8,221,400) Category J-PK Shares and eight hundred eighty-five thousand six hundred forty-five (885,645) Category J-PCI Shares.”

(C) Amendment of article 20 by amending the following definitions:

Compound CI Date	Means with respect to the CI Preferred Right (i) for the Preferred CI Fixed Amount I, 5 th October of each year after the Return Start CI Date I and (ii) for the Preferred CI Fixed Amount II, 23 November of each year after the Return Start CI Date II.
Preferred CI Fixed Amount I	Means nine million one hundred sixty nine thousand nine hundred thirty six Euro and seventy seven Euro cents (€ 9,169,936.77).
Preferred CI Fixed Amount II	Means fifty thousand five hundred sixty five Euro and forty-two Euro cents (€ 50,565.42).
Return Start Date	Means the (relevant) Return Start B Date, the (relevant) Return Start K Date, and the (relevant) Return Start CI Date respectively.

and by adding the following definitions:

Preferred CI Fixed Amount	Means (i) for the period from 5 October 2010 to 22 November 2010, nine million one hundred sixty nine thousand nine hundred thirty six Euro and seventy seven Euro cents (€ 9,169,936.77), and (ii) from (and including) 23 November 2010, nine million two hundred twenty-five thousand five hundred and two Euro and nineteen Euro cents (€ 9,225,502.19).
Return Start CI Date	Means the Return Start CI Date I and/or the Return Start CI Date II
Return Start CI Date I	Means 5 th October 2010
Return Start CI Date II	Means 23 November 2010

The above having been approved by the meeting, the following resolution was unanimously passed:

Sole resolution

The meeting resolved to increase the issued share capital of the Company by six hundred two Euro and sixty-six Euro cents (EUR 602.66) to two million one hundred fifty-three thousand seven hundred fifteen Euro and thirty-nine Euro cents Euro (EUR 2,153,715.39) and issue sixty thousand two hundred sixty-six (60,266) shares of a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each in the classes and categories as set forth in the table in the agenda to against the cash contribution of sixty-nine thousand one hundred eleven Euro and one Euro cent Euro (EUR 69,111.01) to the Company.

Thereupon Forte Co-Invest II, L.P. subscribed to and fully paid each of such newly issued shares and the meeting resolved to issue such shares.

Evidence of the full payment of the subscription price was shown to the undersigned notary.

The meeting resolved to allocate an amount of six hundred two Euro and sixty-six Euro cents Euro (EUR 602.66) to the share capital account of the Company and the remainder to the freely distributable share premium.

The meeting resolved to amend articles 5 and 20 of the articles of incorporation of the Company as set forth in the agenda.

There being nothing further on the agenda and all agenda items having been considered and resolved upon, the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase at the fixed rate registration tax perception, have been estimated at about EUR 2,000.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-troisième jour du mois de novembre.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de BMG RM Investments Luxembourg S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-2440 Luxembourg, 63, rue Rollingergrund, constituée suivant acte reçu du notaire Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 30 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") n° 1443 du 27 juillet 2009. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 5 octobre 2010 suivant acte reçu du notaire soussigné, non encore publié au Mémorial.

L'assemblée a été présidée par Me Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Il fut nommé comme secrétaire et scrutateur Me Thomas Lefebvre, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. Les associés représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné, laquelle restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Il ressort de ladite liste de présence que toutes les deux cent quinze millions trois cent onze mille deux cent soixante-treize (215.311.273) parts sociales de différentes classes (et catégories) émises dans la Société étaient représentées à l'assemblée générale et tous les associés de la Société ont déclaré avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour de sorte que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant (tous les points devant être pris par une résolution unique):

(A) Augmentation du capital social émis de la Société de six cent deux euros et soixante-six centimes d'euro (EUR 602,66) à deux millions cent cinquante-trois mille sept cent quinze euros et trente neuf centimes d'euro (EUR 2.153.715,39) et émission de soixante mille deux cent soixante-six (60.266) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune dans les classes et catégories telles que décrites ci-dessous à Forte Co-Invest II, L.P., une exempted limited partnership organisée sous les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Uglan House, Grand Cayman KY1-1104, Iles Cayman, enregistrée auprès du Cayman Registrar sous le numéro 43384 en contrepartie de l'apport en numéraire de soixante-neuf mille cent onze euros et un centime d'euro (EUR 69.111,01) à la Société, allocation d'un montant de six cent deux euros et soixante-six centimes d'euro (EUR 602,66) au compte du capital social et le solde à la prime d'émission librement distribuable:

Classe	Catégorie	Nombre de Parts Sociales
A	A-O	1.170,00
B	B-O	1.170,00
C	C-O	1.170,00
D	D-O	1.170,00
E	E-O	1.170,00
F	F-O	1.170,00
G	G-O	1.170,00
H	H-O	1.169,00
I	I-O	1.169,00
J	J-O	1.169,00
/	Total Ordinaires	11.697,00
A	A-PCI	4.857,00
B	B-PCI	4.857,00
C	C-PCI	4.857,00

D	D-PCI	4.857,00
E	E-PCI	4.857,00
F	F-PCI	4.857,00
G	G-PCI	4.857,00
H	H-PCI	4.857,00
I	I-PCI	4.857,00
J	J-PCI	4.856,00
/	Total Préférentielles	48.569,00

(B) Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société pour qu'il ait, afin de prendre en compte l'augmentation du capital social émis et l'émission de parts sociales, la teneur suivante:

Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social émis de la Société est fixé à deux millions cent cinquante-trois mille sept cent quinze euros et trente-neuf centimes d'euro (€ 2.153.715,39) représenté par deux cent quinze millions trois cent soixante et onze mille cinq cent trente neuf (215.371.539) Parts Sociales de Classe A, B, C, D, E, F, G, H, I et J (chaque Classe de Parts Sociales étant divisée en une Catégorie Ordinaire et trois Catégories Préférentielles, tel que décrit ci-après) d'une valeur nominale d'un centime d'euros (€ 0,01) chacune, et ayant les droits et obligations tels que décrits dans les présents Statuts, comme suit:

- vingt-et-un millions cinq cent trente-sept mille cent cinquante (21.537.150) Parts Sociales de Classe A divisées en quatre millions cinq cent trente et un mille cent quinze (4.531.115) Parts Sociales de Catégorie A-O, sept millions huit cent quatre-vingt dix-huit mille neuf cent quatre-vingt-dix (7.898.990) Parts Sociales de Catégorie A-PB, huit millions deux cent vingt et un mille trois cent quatre-vingt dix-huit (8.221.398) Parts Sociales de Catégorie A-PK et huit cent quatre-vingt-cinq mille six cent quarante-sept (885.647) Parts Sociales de Catégorie A-PCI;

- vingt-et-un millions cinq cent trente-sept mille cent cinquante et un (21.537.151) Parts Sociales de Classe B divisées en quatre millions cinq cent trente et un mille cent quinze (4.531.115) Parts Sociales de Catégorie B-O, sept millions huit cent quatre-vingt dix-huit mille neuf cent quatre-vingt-onze (7.898.991) Parts Sociales de Catégorie B-PB, huit millions deux cent vingt et un mille trois cent quatre-vingt dix-huit (8.221.398) Parts Sociales de Catégorie B-PK et huit cent quatre-vingt-cinq mille six cent quarante-sept (885.647) Parts Sociales de Catégorie B-PCI;

- vingt-et-un millions cinq cent trente-sept mille cent cinquante et un (21.537.151) Parts Sociales de Classe C divisées en quatre millions cinq cent trente et un mille cent quinze (4.531.115) Parts Sociales de Catégorie C-O, sept millions huit cent quatre-vingt dix-huit mille neuf cent quatre-vingt-onze (7.898.991) Parts Sociales de Catégorie C-PB, huit millions deux cent vingt et un mille trois cent quatre-vingt dix-huit (8.221.398) Parts Sociales de Catégorie C-PK et huit cent quatre-vingt-cinq mille six cent quarante-sept (885.647) Parts Sociales de Catégorie C-PCI;

- vingt-et-un millions cinq cent trente-sept mille cent cinquante-deux (21.537.152) Parts Sociales de Classe D divisées en quatre millions cinq cent trente et un mille cent quinze (4.531.115) Parts Sociales de Catégorie D-O, sept millions huit cent quatre-vingt dix-huit mille neuf cent quatre-vingt-onze (7.898.991) Parts Sociales de Catégorie D-PB, huit millions deux cent vingt et un mille trois cent quatre-vingt dix-neuf (8.221.399) Parts Sociales de Catégorie D-PK et huit cent quatre-vingt-cinq mille six cent quarante-sept (885.647) Parts Sociales de Catégorie D-PCI;

- vingt-et-un millions cinq cent trente-sept mille cent cinquante-cinq (21.537.155) Parts Sociales de Classe E divisées en quatre millions cinq cent trente et un mille cent seize (4.531.116) Parts Sociales de Catégorie E-O, sept millions huit cent quatre-vingt dix-huit mille neuf cent quatre-vingt-douze (7.898.992) Parts Sociales de Catégorie E-PB, huit millions deux cent vingt et un mille quatre cents (8.221.400) Parts Sociales de Catégorie E-PK et huit cent quatre-vingt-cinq mille six cent quarante-sept (885.647) Parts Sociales de Catégorie E-PCI;

- vingt-et-un millions cinq cent trente-sept mille cent cinquante-cinq (21.537.155) Parts Sociales de Classe F divisées en quatre millions cinq cent trente et un mille cent seize (4.531.116) Parts Sociales de Catégorie F-O, sept millions huit cent quatre-vingt dix-huit mille neuf cent quatre-vingt-douze (7.898.992) Parts Sociales de Catégorie F-PB, huit millions deux cent vingt et un mille quatre cents (8.221.400) Parts Sociales de Catégorie F-PK et huit cent quatre-vingt-cinq mille six cent quarante-sept (885.647) Parts Sociales de Catégorie F-PCI;

- vingt-et-un millions cinq cent trente-sept mille cent cinquante-six (21.537.156) Parts Sociales de Classe G divisées en quatre millions cinq cent trente et un mille cent dix-huit (4.531.118) Parts Sociales de Catégorie G-O, sept millions huit cent quatre-vingt dix-huit mille neuf cent quatre-vingt-douze (7.898.992) Parts Sociales de Catégorie G-PB, huit millions deux cent vingt et un mille quatre cents (8.221.400) Parts Sociales de Catégorie G-PK et huit cent quatre-vingt-cinq mille six cent quarante-six (885.646) Parts Sociales de Catégorie G-PCI;

- vingt-et-un millions cinq cent trente-sept mille cent cinquante-six (21.537.156) Parts Sociales de Classe H divisées en quatre millions cinq cent trente et un mille cent dix-huit (4.531.118) Parts Sociales de Catégorie H-O, sept millions huit cent quatre-vingt dix-huit mille neuf cent quatre-vingt-douze (7.898.992) Parts Sociales de Catégorie H-PB, huit millions deux cent vingt et un mille quatre cents (8.221.400) Parts Sociales de Catégorie H-PK et huit cent quatre-vingt-cinq mille six cent quarante-six (885.646) Parts Sociales de Catégorie H-PCI;

- vingt-et-un millions cinq cent trente-sept mille cent cinquante-sept (21.537.157) Parts Sociales de Classe I divisées en quatre millions cinq cent trente et un mille cent dix-neuf (4.531.119) Parts Sociales de Catégorie I-O, sept millions huit cent quatre-vingt dix-huit mille neuf cent quatre-vingt-douze (7.898.992) Parts Sociales de Catégorie I-PB, huit millions deux cent vingt et un mille quatre cents (8.221.400) Parts Sociales de Catégorie I-PK et huit cent quatre-vingt-cinq mille six cent quarante-six (885.646) Parts Sociales de Catégorie I-PCI; ET

- vingt-et-un millions cinq cent trente-sept mille cent cinquante-six (21.537.156) Parts Sociales de Classe J divisées en quatre millions cinq cent trente et un mille cent dix-neuf (4.531.119) Parts Sociales de Catégorie J-O, sept millions huit cent quatre-vingt dix-huit mille neuf cent quatre-vingt-douze (7.898.992) Parts Sociales de Catégorie J-PB, huit millions deux cent vingt et un mille quatre cents (8.221.400) Parts Sociales de Catégorie J-PK et huit cent quatre-vingt-cinq mille six cent quarante-cinq (885.645) Parts Sociales de Catégorie J-PCI;

(C) Modification de l'article 20 par modification des définitions suivantes:

Jour d'Accumulation CI	Signifie, en relation avec le Droit Préférentiel CI (i) pour le Montant Fixe CI Préférentiel I, 5 octobre de chaque année après la Return Start CI Date I et (ii) pour le Montant Fixe CI Préférentiel II, 23 novembre de chaque année après la Return Start CI Date II.
Montant Fixe Préférentiel CI I	Signifie neuf millions cent soixante-neuf mille neuf cent trente-six euros et soixante-dix-sept centimes d'euro (€ 9.169.936,77).
Montant Fixe Préférentiel CI II	Signifie cinquante mille cinq cent soixante-cinq euros et quarante-deux centimes d'euro (€ 50.565,42).
Return Start Date	Signifie la "Return Start B Date" (concernée), la "Return Start K Date" (concernée), et la "Return Start CI Date" (concernée) respectivement.

et par ajout des définitions suivantes:

Montant Fixe Préférentiel CI	Signifie (i) pour la période du 5 octobre 2010 au 22 novembre 2010, neuf millions cent soixante-neuf mille neuf cent trente-six euros et soixante-dix-sept centimes d'euro (€ 9.169.936,77), et (ii) du 23 novembre 2010 (inclus), neuf millions deux cent vingt-cinq mille cinq cent deux euros et dix-neuf centimes d'euro (€ 9.225.502,19).
Return Start CI Date	Signifie la Return Start CI Date I et/ou la Return Start CI Date II.
Return Start CI Date I	Signifie le 5 octobre 2010.
Return Start CI Date II	Signifie le 23 novembre 2010.

Après approbation de ce qui précède par l'assemblée, la résolution suivante a été prise à l'unanimité:

Résolution unique

L'assemblée a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de six cent deux euros et soixante-six centimes d'euro euros (EUR 602,66) à deux millions cent cinquante-trois mille sept cent quinze euros et trente neuf centimes d'euro euros (EUR 2.153.715,39) et d'émettre soixante mille deux cent soixante-six (60.266) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euros (EUR 0,01) chacune dans les classes et catégories telles que décrites ci-dessous à Forte Co-Invest II, L.P., une exempted limited partnership organisée sous les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Uglad House, Grand Cayman KY1-1104, Iles Cayman, enregistrée auprès du Cayman Registrar sous le numéro 43384 en contrepartie de l'apport en numéraire de soixante-neuf mille cent onze euros et un centime d'euro euros (EUR 69.111,01) à la Société.

En conséquence, Forte Co-Invest II, L.P. a souscrit et entièrement libéré chacune de ces parts sociales nouvellement émises et l'assemblée a décidé d'émettre de telles parts sociales.

Preuve du paiement intégral du prix de souscription a été montré au notaire soussigné.

L'assemblée a décidé d'affecter un montant de six cent deux euros et soixante-six centimes d'euro euros (EUR 602,66) au compte du capital social de la Société et le solde à la prime d'émission librement distribuable.

L'assemblée a décidé de modifier les articles 5 et 20 des statuts de la Société tel que spécifié dans l'ordre du jour

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, et tous les points de l'ordre du jour ayant été considérés et résolutions y relatives ayant été prises, l'assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les coûts, dépenses, frais et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société et qui sont mis à sa charge en raison de son augmentation de capital au taux d'enregistrement fixe sont estimés à environ EUR 2.000,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction en français; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: T. HOSS, T. LEFEBVRE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 décembre 2010. Relation: LAC/2010/54053. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Référence de publication: 2011018867/326.

(110022346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

Dexia Participation Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 95.732.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 24 février 2011, les mandats des administrateurs

- Stefaan DECRAENE, 44, Pachecolaan, B-1000 Bruxelles, Président

- Michel BUYSSCHAERT, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, Administrateur

- Olivier VAN HERSTRAETEN, 11, Place Rogier, B-1210 Bruxelles, Administrateur

et du commissaire aux comptes

DELOITTE S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg,

ont été renouvelés pour la durée d'un an, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

Luxembourg, le 9 mars 2011.

Pour: DEXIA PARTICIPATION LUXEMBOURG S.A.

Société anonyme

Dexia Banque Internationale à Luxembourg

Société anonyme

Charlotte Lies / Simone Wallers

Senior Director / Manager

Référence de publication: 2011039998/21.

(110043689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2011.

CEREP III Investment B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 128.649.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2011.

Référence de publication: 2011039062/11.

(110043969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2011.

Broad Point I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 121.924.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 9 février 2011

En date du 9 février 2011, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Llywellyn E. Jeremy JONES en tant que gérant de la Société avec effet immédiat;
- de nommer Monsieur Lori H. AGUIRRE, né le 14 septembre 1966 à San Antonio, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle suivante: 2 Greenwich Plaza, 1st Floor, Greenwich, CT 06830, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et à durée indéterminée.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

Monsieur Jorrit CROMPVOETS

Monsieur Frederik KUIPER

Monsieur Christopher Stephen WAHL

Monsieur Lori H. AGUIRRE

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2010.

Broad Point I S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011040251/23.

(110045504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2011.

Manhattan Securities Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 76.015.

Extrait du procès-verbal de rassemblée générale extraordinaire du 18 mars 2011

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 mars 2011, les démissions de leur poste d'administrateurs de M. Michael Ernzerhof, M. Emile Wirtz et Mme Carole Giovannacci sont acceptées.

La démission du commissaire aux comptes Invest Control Sàrl est également acceptée.

Ils sont remplacés par:

- G.T. Fiduciaires S.A., administrateur, avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg,
- M. Thierry Hellers, administrateur, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg,
- M. Gernot Kos, administrateur, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg,
- G.T. Experts Comptables S.à.r.l., commissaire aux comptes, avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg

Les mandats des nouveaux administrateurs et du commissaire aux comptes se termineront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2017.

En date du 18 mars 2011, le conseil d'administration décide de transférer le siège social de la société de L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume vers L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2011.

G.T. Experts Comptables S.à.r.l.

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011041045/26.

(110045683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2011.

Haab SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 135.933.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011039147/9.

(110043616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2011.

Eurodev International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 107.533.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement et par le conseil d'administration en date du 18 mars 2011

1. Monsieur Philippe TOUSSAINT a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.

2. Madame Audrey THONUS a démissionné de son mandat d'administrateur.

3. Monsieur Jonathan LEPAGE a démissionné de son mandat d'administrateur.

4. Madame Virginie DOHOGNE, administrateur de sociétés, née à Verviers (Belgique), le 14 juin 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

5. Monsieur Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 29 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

6. Monsieur Xavier SOULARD, administrateur de sociétés, né à Châteauroux (France), le 14 août 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

7. Madame Virginie DOHOGNE a été nommée comme présidente du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

Luxembourg, le 18 mars 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour EURODEV INTERNATIONAL S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A

Référence de publication: 2011040933/28.

(110046087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2011.

CEREP III Investment M S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 140.111.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2011.

Référence de publication: 2011039063/11.

(110043970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2011.

CEREP III Investment A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 134.452.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2011.

Référence de publication: 2011039061/11.

(110043968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2011.

CEREP III Investment Q S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 140.112.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2011.

Référence de publication: 2011039064/11.

(110043981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2011.

Harbinger Capital Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 11.618.075,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 127.489.

Transfert de parts

Il résulte d'un contrat de transfert de parts, signé avec effet au 31 juillet 2010, que l'associé de la Société, Harbinger Capital Partners Special Situations Fund L.P., a transféré la totalité des 1.056.957 parts sociales de Classe B qu'il détenait dans la Société à:

- Global Opportunities Breakaway Ltd.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

- Global Opportunities Breakaway Ltd,

6.183.004 parts sociales de Classe B

- Harbinger Capital Partners Master Fund I, Ltd,

20.000 parts sociales de Classe A

5.405.071 parts sociales de Classe B

- Harbinger Capital Partners Special Situations Fund L.P.,

10.000 parts sociales de Classe A

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2011.

Pour Accord

Signature

Référence de publication: 2011040359/25.

(110044911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2011.

EMC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9154 Grosbous, 10A, rue d'Ettelbruck.

R.C.S. Luxembourg B 158.649.

STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-quatre janvier.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Serge PAULY, salarié, né le 30 janvier 1968 à Luxembourg, demeurant à L-9154 Grosbous, 10, rue d'Ettelbruck.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

«Art. 1^{er}. Forme. Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme («la Société»), régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg («les Lois») et par les présents statuts («les Statuts»).

Art. 2. Dénomination. La Société prend comme dénomination «EMC S.A.».

Art. 3. Objet social. La Société a pour objet:

- le commerce, l'achat et la vente ainsi que la location de grues automobiles et de nacelles;
 - le commerce, l'achat et la vente ainsi que la location de gerbeurs;
 - la conception, la construction, le commerce, l'achat et la vente ainsi que la location de moyens d'élévateurs et de grues;
 - la réalisation de toutes constructions métalliques ainsi que l'exploitation et la gestion d'ateliers mécaniques de précision et d'automobile;
 - les travaux d'engineering de toutes sortes en relation avec les activités pré-décrites;
 - les travaux d'engineering de toute sorte concernant les matières en relation avec l'écologie et la gestion des déchets.
- La Société a encore pour objet les transports nationaux et internationaux.

Elle peut également prendre des participations sous quelque forme que ce soit dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, notamment par la création de filiales ou succursales, à condition que ces entreprises aient un objet analogue ou connexe au sien ou qu'une telle participation puisse favoriser le développement et l'extension de son propre objet.

La Société peut encore s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Elle pourra gager ses biens, ou se porter caution, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, si cette opération est de nature à favoriser son développement.

La Société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

De façon générale, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Grosbous.

Le siège social peut être transféré (i) à tout autre endroit de la même commune par une décision du Conseil d'Administration ou de l'administrateur unique et (ii) à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision du Conseil d'Administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 7. Prime d'émission. En outre du capital social, un compte prime d'émission peut être établi dans lequel seront transférées toutes les primes payées sur les actions en plus de la valeur nominale.

Le montant de ce compte prime d'émission peut être utilisé, entre autre, pour régler le prix des actions que la Société a rachetées à ses actionnaire(s), pour compenser toute perte nette réalisée, pour des distributions au(x) actionnaire(s) ou pour affecter des fonds à la Réserve Légale.

Art. 8. Propriété des actions. Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte que la Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire et qui les représente auprès de la Société.

Art. 9. Forme des actions et droit de préemption. Les actions de la Société sont nominatives.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En présence d'actions nominatives, un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société. Ledit registre énoncera le nom de chaque actionnaire, sa résidence, le nombre d'actions détenues par lui, les montants libérés sur chacune des actions, le transfert d'actions et les dates de tels transferts.

Les actions peuvent être librement cédées, soit à titre gratuit, soit à titre onéreux, entre actionnaires.

Les actions ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-actionnaires que moyennant respect des conditions énumérées ci-après.

En cas de cession à un non-actionnaire, les actionnaires restants ont un droit de préemption au prorata de leur participation dans le capital restant de la société. La renonciation d'un ou de plusieurs actionnaires à l'exercice de ce droit de préemption accroît le droit de préemption des autres actionnaires proportionnellement à la participation de ces derniers dans la société.

Les actionnaires restants doivent exercer ce droit de préemption endéans les 45 (quarante-cinq) jours à partir de la date du refus de cession à un non-actionnaire ou en cas de décès. A défaut, l'agrément du non-actionnaire, ou des ayant-droits de l'actionnaire décédé, est réputé accordé de plein droit.

L'actionnaire qui veut céder tout ou partie de ses actions doit en informer le conseil d'administration par lettre recommandée en indiquant le nombre et les numéros d'actions dont la cession est demandée, les noms, prénoms, profession et domicile des cessionnaires proposés, le prix unitaire proposé et tous les autres termes et conditions de paiement.

Dans les 8 (huit) jours de la réception de cette lettre, le conseil d'administration transmet la demande aux autres actionnaires par lettre recommandée.

Les autres actionnaires auront alors un droit de préemption pour le rachat des actions dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre d'actions possédées par chacun des actionnaires. Le non-exercice, total ou partiel, par un actionnaire de son droit de préemption accroît celui des autres. En aucun cas les actions ne sont fractionnées; si le nombre des actions à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des actions pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les actions en excédent sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort et sous la responsabilité du conseil d'administration.

L'actionnaire qui entend exercer son droit de préemption doit en informer le conseil d'administration par lettre recommandée endéans les 15 (quinze) jours de la réception de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption. Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement des droits de préemption des actionnaires, les actionnaires jouiront d'un délai supplémentaire de 15 (quinze) jours commençant à courir à l'expiration du délai de 15 (quinze) jours indiqué dans la première phrase de ce paragraphe.

Les actionnaires exerçant leur droit de préemption pourront acquérir les actions à un prix de rachat déterminé de commun accord entre l'actionnaire cédant, respectivement ses ayant-droits en cas de décès, et le ou les actionnaire(s) cessionnaire(s), et à défaut, par un expert-comptable agréé désigné de commun accord par l'actionnaire cédant ou ses ayants droit et le ou les actionnaire(s) cessionnaire(s), et en cas de désaccord, par un expert indépendant nommé par le tribunal de commerce du ressort du siège social de la Société à la requête de la partie la plus diligente. L'expert rendra son rapport sur la détermination du prix dans le mois qui suit la date de sa nomination. Il aura accès à tous les livres et autres documents de la Société qu'il jugera indispensables à la bonne exécution de sa mission.

Le prix est payable au plus tard dans les six mois à compter de la demande de cession. Le dividende de l'exercice en cours et les bénéfices antérieurs sont répartis «prorata temporis» entre le cédant et le cessionnaire à compter de la même date.

Si les actions proposées ne sont pas acquises, en tout en ou partie, par les autres actionnaires en vertu de leur droit de préemption, ces actions pourront être cédées à la tierce personne indiquée dans l'avis de cession.

Art. 10. Composition du Conseil d'Administration. La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre, appelé «administrateur unique», jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateur(s) seront nommés par les actionnaire(s), qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat qui ne pourra excéder six années, respectivement ils peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment par une résolution des actionnaire(s).

Art. 11. Pouvoir du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés en vertu des Lois ou des Statuts au(x) actionnaire(s) relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera.

Art. 12. Représentation. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le Conseil d'Administration est composé de trois membres ou plus par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué pour ce qui concerne la gestion journalière.

La Société sera également engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 13. Acompte sur dividende. Le Conseil d'Administration peut décider de payer un dividende intérimaire sur base d'un état comptable préparé par eux duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer en tant que dividende intérimaire ne peuvent jamais excéder le montant total des

bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu des Lois ou des Statuts.

Art. 14. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil de d'Administration nommera parmi ses membres un président et pourra nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même administrateur responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil d'Administration.

Le Conseil de d'Administration se réunira sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres, au lieu et date indiqués dans la convocation.

Si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés à une réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Un administrateur peut également renoncer à sa convocation à une réunion, soit avant soit après la réunion, par écrit en original, par fax ou par e-mail.

Des convocations écrites séparées ne sont pas requises pour les réunions qui sont tenues au lieu et date indiqués dans un agenda de réunions adopté à l'avance par le Conseil de d'Administration.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre membre du Conseil d'Administration comme président pro tempore par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Tout administrateur peut se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre administrateur comme son mandataire.

Tout membre du Conseil d'Administration peut représenter un ou plusieurs autres membres du Conseil d'Administration.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres.

Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En outre, une décision écrite, signée par tous les administrateurs, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue.

Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs administrateurs.

Le Conseil d'Administration ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des administrateurs en fonction est présente ou représentée.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Art. 15. Rémunération et débours. Sous réserve de l'approbation des actionnaire(s), les administrateur(s) peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 16. Conflit d'intérêts. Si un ou plusieurs administrateurs ont ou pourraient avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, cet administrateur devra en aviser les autres administrateur(s) et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans le cas d'un administrateur unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est administrateur, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise.

Art. 17. Responsabilité des administrateur(s). Les administrateurs n'engagent, dans l'exercice de leurs fonctions, pas leur responsabilité personnelle lorsqu'ils prennent des engagements au nom et pour le compte de la Société.

Art. 18. Commissaire(s) aux comptes. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Les commissaires aux comptes seront nommés par les actionnaire(s) pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 19. Actionnaire(s). Les actionnaires exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Lois et les Statuts.

Si la Société ne compte qu'un seul actionnaire, celui-ci exerce les pouvoirs pré-mentionnés conférés à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 20. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier jeudi du mois d'avril à 10.00 heures au matin.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 21. Assemblées générales. Les décisions des actionnaire(s) sont prises en assemblée générale tenue au siège social ou à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg sur convocation conformément aux conditions fixées par les Lois et les Statuts du Conseil d'Administration, subsidiairement, des commissaire(s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des actionnaire(s) représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tous les actionnaires sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale.

Un actionnaire peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même actionnaire.

Lors de toute assemblée générale autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les actionnaires à la majorité simple, indépendamment du nombre d'actions représentées.

Lors de toute assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié (1/2) du capital social et les résolutions seront adoptées par les actionnaires représentant au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés.

Si ce quorum n'est pas atteint, les actionnaires peuvent être convoqués à une seconde assemblée générale et les résolutions seront alors adoptées sans condition de quorum par les actionnaires représentant au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés.

Art. 22. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 23. Comptes sociaux. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et le Conseil d'Administration dresse l'inventaire des éléments de l'actif et du passif, le bilan ainsi que le compte de résultats conformément aux Lois afin de les soumettre aux actionnaire(s) pour approbation.

Tout actionnaire ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social.

Art. 24. Réserve légale. L'excédent favorable du compte de résultats, après déduction des frais généraux, coûts, amortissements, charges et provisions constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale («la Réserve Légale») dans le respect de l'article 72 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 25. Affectation des bénéfices. Après affectation à la Réserve Légale, les actionnaire(s) décident de l'affectation du solde du bénéfice net par versement de la totalité ou d'une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou la prime d'émission aux actionnaire(s), chaque action donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Art. 26. Dissolution et liquidation. La Société peut être dissoute par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Au moment de la dissolution, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, nommés par les actionnaire(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un actionnaire unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y compris les frais de liquidation, le produit net de liquidation sera réparti entre les actionnaire(s).

Les liquidateur(s) peuvent procéder à la distribution d'acomptes sur produit de liquidation sous réserve de provisions suffisantes pour payer les dettes impayées à la date de la distribution.

Art. 27. Disposition finale. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Dispositions transitoires

- (1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2011.
- (2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2012.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, le comparant déclare souscrire intégralement les cent (100) actions comme suit:

Monsieur Serge PAULY, préqualifié, cent actions	100
Total des actions: cent actions	100

Les actions ont été entièrement libérées par l'actionnaire unique par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été fournie au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, est approximativement estimé à la somme de mille cent euros (1.100,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant pré-qualifié représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaire unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
2. A été appelé aux fonctions d'administrateur unique:
 - Monsieur Serge PAULY, préqualifié.
5. La durée du mandat de l'administrateur unique sera de six années au maximum et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2016.
6. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
 - la société FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN S.à r.l., ayant son siège social à L-5969 Itzig, 83, rue de la Libération, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 63.706.
7. La durée du mandat du commissaire aux comptes sera de six années au maximum et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2016.
8. L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-9154 Grosbous, 10A, rue d'Ettelbruck.

Dont acte, fait et passé à Rambrouch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Pauly, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 26 janvier 2011. Relation: RED/2011/194. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Releveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 4 février 2011.

Référence de publication: 2011018948/291.

(110022831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

Immobilière Leamond S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 37.576.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société IMMOBILIERE LERMOND S.A., qui s'est tenue au siège social en date du 31 août 2009, que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité:

- 1) Les mandats des administrateurs ont été renouvelés pour une période de six ans jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015
 - Monsieur Jean FABER, licencié en sciences économiques,

demeurant professionnellement à L-2450 LUXEMBOURG, 15, boulevard Roosevelt

- Madame Marie-Hélène MOSCHINI, employée privée,

demeurant professionnellement à L-2450 LUXEMBOURG, 15, boulevard Roosevelt

- Mademoiselle Jeanne PIEK, employée privée,

demeurant professionnellement à L-2450 LUXEMBOURG, 15, boulevard Roosevelt

2) Le mandat du commissaire aux comptes a été renouvelé pour une période de six ans jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015

- Monsieur Didier KIRSCH, expert comptable,

demeurant professionnellement à L-2450 LUXEMBOURG, 15, boulevard Roosevelt

Luxembourg, le 16 mars 2011.

Pour la société IMMOBILIERE LEAMOND S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2011039748/24.

(110044019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2011.

Derichmond Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 69.870.

DISSOLUTION

L'an deux mille onze,

Le vingt-cinq janvier.

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

La société anonyme de droit panaméenne «OUTLOOK INTERNATIONAL INC.» avec siège social à Panama City, 53rd Street, Urbanización Obarrio, Swiss Tower, 16th Floor, République de Panama,

ici représentée par Monsieur Claude FABER, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 23 décembre 2010,

laquelle procuration, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter:

Que la société anonyme «DERICHMOND HOLDING S.A.» avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, a été constituée suivant acte de scission reçu par le notaire instrumentaire en date du 18 mai 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 569 du 23 juillet 1999, modifiée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKS, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 décembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 759 du 17 mai 2002, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 69.870.

Que le capital de ladite société est à ce jour de sept cent cinquante mille euros (EUR 750.000,-), représenté par sept mille cinq cents (7.500) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées.

Que la comparante est propriétaire de toutes les actions de ladite société «DERICHMOND HOLDING S.A.».

Que l'actionnaire unique a décidé de dissoudre la société avec effet au 31 décembre 2010.

Que l'actionnaire unique se nomme liquidatrice de la société et déclare qu'elle a repris tout l'actif, a réglé tout le passif connu de la société et s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et inconnu à ce jour.

Qu'en conséquence, la société «DERICHMOND HOLDING S.A.» se trouve liquidée et a cessé d'exister.

Que la comparante, représentée comme dit, donne entière décharge aux administrateurs et commissaire en fonction.

Que les livres et documents sociaux de la société seront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la société.

Et à l'instant-même il a été procédé à l'annulation des titres au porteur.

Déclaration:

Le représentant de l'actionnaire déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, que son mandant est le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que la société ne se livre pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. FABER, E. SCHLESSER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1^{er} février 2011. Relation: LAC / 2010 / 5094. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 8 février 2011.

Référence de publication: 2011019492/52.

(110023980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

MLS Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 154.862.

In the year two thousand and eleven, on the third of February.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

1) Mr Christopher Bull-Diamond, chartered surveyor, born on December 24, 1945 in London, residing at Main Plaza, Walther-von-Cronberg-Platz 1 60 594 Frankfurt Am Main,

here represented by Mr Christophe Gammal, prenamed

by virtue of a power of attorney dated 13th January 2011,

2) Ms Anna Alessandra Bull-Diamond, student, born on February 2, 1982 in Frankfurt Am Main, residing at Main Plaza, Walther-von-Cronberg-Platz 1 60 594 Frankfurt Am Main,

here represented by Mr Christophe Gammal, prenamed

by virtue of a power of attorney dated 13th January 2011,

3) Mr Anthony George Bull-Diamond, investment analyst, born on January 20, 1987 in Frankfurt Am Main, residing at Main Plaza, Walther-von-Cronberg-Platz 1 60 594 Frankfurt Am Main,

here represented by Mr Christophe Gammal, prenamed

by virtue of a power of attorney dated 12th January 2011,

4) Mrs Hannelore Bull-Diamond, retail property consultant, born on June 3, 1946 in Nordhausen, residing at Main Plaza, Walther-von-Cronberg-Platz 1 60 594 Frankfurt Am Main,

here represented by Mr Christophe Gammal, prenamed

by virtue of a power of attorney dated 13th January 2011.

Which powers of attorney, after being signed by the parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties have requested the notary to enact that they are the shareholders of the company MLS INVESTMENTS S. à r. l., R.C.S. Number B 154.862, having its registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 6th August, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1979, dated September 23rd, 2010 (the "Company").

The share capital of the Company amounts to twelve thousand four hundred euro (12,400.- EUR), represented by twelve thousand four hundred (12,400) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

That agenda of the meeting is scheduled as follows:

1) Increase of the issued share capital of the Company by an amount of one million eight hundred thousand euros (EUR 1,800,000.-) to bring it from its present amount of twelve thousand four hundred euros (EUR 12,400.-) to one million eight hundred twelve thousand four hundred euros (EUR 1,812,400.-) by the issue and creation of one million eight hundred thousand (1,800,000) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each;

2) Subscription and payment;

3) Subsequent amendment of Article 5 of the Articles of Incorporation;

4) Miscellaneous.

Considering the above agenda, the Shareholders took the following resolutions:

First resolution:

The general meeting decides to increase the issued share capital of the Company by an amount of one million eight hundred thousand euro (EUR 1,800,000.-) to bring it from its present amount of twelve thousand four hundred euro (EUR 12,400.-) to one million eight hundred twelve thousand four hundred euro (EUR 1,812,400.-) by the issue and creation of one million eight hundred thousand (1,800,000) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

The one million eight hundred thousand (1,800,000) new shares have been subscribed by the different shareholders in the following proportion:

- seven hundred twenty thousand (720,000) shares by Mr Christopher Bull-Diamond, prenamed,
- one hundred eighty thousand (180,000) shares by Ms Anna Alessandra Bull-Diamond, prenamed,
- one hundred eighty thousand (180,000) shares by Mr Anthony George Bull-Diamond, prenamed,
- seven hundred twenty thousand (720,000) shares by Mrs Hannelore Bull-Diamond, prenamed.

They have all been entirely paid up in cash, so that the sum of one million eight hundred thousand euro (EUR 1,800,000.-) is as of now at the free disposal of the company as has been proved to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, Article 5, first paragraph is amended and shall have the following wording:

“**5.1.** The corporate capital is fixed at one million eight hundred and twelve thousand four hundred Euro (€ 1,812,400.-) represented by one million eight hundred and twelve thousand four hundred (1,812,400) shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) each (hereafter referred to as the “Shares”). The holders of the Shares are together referred to as the “Shareholders”.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of this document are estimated at approximately three thousand five hundred euro (EUR 3,500.-).

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing party, the said party signed together with the notary the present deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trois février.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Christopher Bull-Diamond, “chartered surveyor”, né le 24 décembre 1945 à Londres, demeurant à Main Plaza Walther, von-Cronberg-Platz 1 60 594 Frankfurt Am Main,

ici représentée par Monsieur Christophe Gammal, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 13 janvier 2011,

2) Mademoiselle Anna Alessandra Bull-Diamond, étudiante, née le 2 février 1982 à Frankfurt Am Main, demeurant à Main Plaza, Walther-vonCronberg-Platz 1 60 594 Frankfurt , Am Main,

ici représentée par Monsieur Christophe Gammal, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 13 janvier 2011,

3) Monsieur Anthony George Bull-Diamond, “investment analyst”, né le 20 janvier 1987 à Frankfurt Am Main, demeurant à Main Plaza, Walther-vonCronberg-Platz 1 60 594 Frankfurt Am Main,

ici représentée par Monsieur Christophe Gammal, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 12 janvier 2011,

4) Madame Hannelore Bull-Diamond, “retail property consultant”, née le 3 juin 1946 à Nordhausen, demeurant à Main Plaza, Walther-von-Cronberg-Platz 1 60 594 Frankfurt Am Main,

ici représentée par Monsieur Christophe Gammal, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 13 janvier 2011.

Lesdites procurations, après signature ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Ils sont les associés de la société à responsabilité limitée MLS INVESTMENTS S. à r. l., R.C.S. Numéro B 154.862, ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 6 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1979 du 23 septembre 2010 (la «Société»).

Le capital social de la Société s'élève à douze mille quatre cents euros (12,400.- EUR), représenté par douze mille quatre cents (12,400) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune.

L'ordre du jour est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant d'un million huit cent mille euros (EUR 1,800,000.-) pour le porter de son montant actuel de douze mille quatre cents euros (EUR 12,400.-) à un million huit cent douze mille quatre cents euros (EUR 1,812,400.-) par l'émission et la création d'un million huit cent mille (1,800,000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune;

2. Souscription et libération;

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts;

4. Divers.

Sur base de l'ordre du jour précité, les associés prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant d'un million huit cent mille euros (EUR 1,800,000.-) pour le porter de son montant actuel de douze mille quatre cents euros (EUR 12,400.-) à un million huit cent douze mille quatre cents euros (EUR 1,812,400.-) par l'émission et la création d'un million huit cent mille (1,800,000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune.

Les un million huit cent mille (1,800,000) nouvelles parts sociales ont été souscrites par les différents associés de la manière suivante:

- sept cent vingt mille (720,000) parts sociales par Monsieur Christopher Bull-Diamond, préqualifié,
- cent quatre-vingt mille (180,000) parts sociales par Mademoiselle Anna Alessandra Bull-Diamond, préqualifiée,
- cent quatre-vingt mille (180,000) parts sociales par Monsieur Anthony George Bull-Diamond, préqualifié,
- sept cent vingt mille (720,000) parts sociales par Madame Hannelore Bull-Diamond, préqualifiée.

Elles ont toutes été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant d'un million huit cent mille euros (EUR 1,800,000.-) est dès-à-présent à la libre disposition de la société comme il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 5, alinéa 1^{er} des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social souscrit est fixé à un million huit cent douze mille quatre cents euros (1,812,400.- €) représenté par un million huit cent douze mille quatre cents (1,812,400) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune (les «Parts Sociales»). Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés».)

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille cinq cents euros (EUR 3,500.-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande des comparantes le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Gammal et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 février 2011. Relation: LAC/2011/6224. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2011.

Référence de publication: 2011021161/145.

(110024923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

CEREP III Spain S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.280.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2011.

Référence de publication: 2011039065/11.

(110043957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2011.

Unicomp S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 278, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 158.745.

STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER notaire de résidence à Esch/Alzette

A comparu:

La société LIBRA HOLDING S.A., avec siège social à L-2611 Howald, 183, route de Thionville, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 93.445, ici représentée par Monsieur Sven JANSENS, comptable, demeurant professionnellement à L-2611 Howald, 183, route de Thionville, agissant en sa qualité d'administrateur-délégué.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre le comparant et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de:

UNICOMP S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Art. 4. La société a pour objet toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement.

La société pourra également, et accessoirement, acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE-DEUX MILLE EUROS (€ 32.000,-), représenté par CENT (100) ACTIONS d'une valeur nominale de TROIS CENT VINGT EUROS (€ 320.-), chacune disposant d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil administration peut être limitée à un seul membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou actionnaires ou non.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou en cas d'administrateur unique par la signature individuelle de cet administrateur.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un des administrateurs, par l'administrateur unique ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit au Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième lundi du mois de juin à 10.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

S'il y a un actionnaire unique, cet actionnaire exerce tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires de la société.

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2011.
- Par dérogation, l'assemblée générale ordinaire des actionnaires se tiendra, le deuxième lundi du mois de juin en 2012.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

LIBRA HOLDING S.A., prénommée, CENT ACTIONS	100
TOTAL: CENT ACTIONS	100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraires de sorte que la somme de TRENTE-DEUX MILLE EUROS (€ 32.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à MILLE DEUX CENTS EUROS (€ 1.200,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant l'actionnaire unique, se considérant comme réuni en assemblée générale extraordinaire a pris les résolutions suivantes.

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à un

Est nommé administrateur:

Monsieur Sven JANSSENS, comptable, né le 8 février 1972 à Antwerpen (Belgique), demeurant professionnellement à L-2611 Howald, 183, route de Thionville.

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

ARIETIS CONSULTING S.A., établie et ayant son siège social à L-2611 Howald, 183, route de Thionville, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 146.781.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2016.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1471 Luxembourg, 278, route d'Esch.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: Janssens, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 3 janvier 2011. Relation: EAC/2011/30. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011021341/115.

(110025375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

CEREP III Sweden S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 128.648.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2011.

Référence de publication: 2011039066/11.

(110043980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2011.

Quinside Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 73.574.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social, le 1^{er} décembre 2010

Monsieur Luc VERELST a démissionné de son poste d'administrateur.

Monsieur Laurent BARNICH, né le 2 octobre 1979 à Luxembourg, domicilié professionnellement au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg a été élu administrateur de la société.

Le mandat de Monsieur Laurent BARNICH prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012.

L'Assemblée a révoqué la société EWA Révision S.A. des fonctions de commissaire aux comptes de la société.

L'assemblée a élu comme nouveau commissaire aux comptes de la société, La société Luxembourg Offshore Management Company S.A., en abrégé LOMAC, immatriculée au Registre de Commerce et des sociétés sous le numéro B 22 206, ayant son siège social 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012.

L'Assemblée a décidé de transférer le siège de la société au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

Messieurs René FALTZ et Thomas FELGEN, tous deux administrateurs, ont informé l'Assemblée de leur nouvelle adresse professionnelle, au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2011040498/22.

(110045333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2011.

CEREP III UK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.447.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2011.

Référence de publication: 2011039067/11.

(110043972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2011.

CEREP Students S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 140.003.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2011.

Référence de publication: 2011039068/11.

(110043960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2011.

CEREP T S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 128.196.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2011.

Référence de publication: 2011039069/11.

(110043973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2011.

Compagnie Financière de la Porte Neuve S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 123.480.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 16 février 2011

Résolution:

The Directors decide to transfer the registered office of the Company to 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg with effect February 4, 2011.

Version française

Les Administrateurs décident de transférer le siège social de la Société au 1 rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg avec effet au 4 février 2011.

Pour copie conforme

Stéphanie MAJCHRZAK / Yvan JUCHEM

Administrateur B / Administrateur A

Référence de publication: 2011046897/17.

(110037622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2011.
